

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 12**6 janvier 2003****SOMMAIRE**

Aleon Holding S.A., Wiltz	559	Key Investments, S.à r.l., Luxembourg	545
Anatolie Finance S.A.H., Luxembourg	562	Logan, S.à r.l., Luxembourg	565
Barclays Investment Funds (Luxembourg), Sicav, Luxembourg	567	Logan, S.à r.l., Luxembourg	566
Barclays Investment Funds (Luxembourg), Sicav, Luxembourg	567	Luce Invest S.A., Luxembourg	530
Bristol-Myers Squibb Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg	567	Luce Invest S.A., Luxembourg	530
Cartag International S.A., Luxembourg	539	Luce Invest S.A., Luxembourg	530
Castelway Holding S.A., Luxembourg	558	M.H.M. S.A., Luxembourg	542
Castelway Holding S.A., Luxembourg	563	M.H.M. S.A., Luxembourg	543
Cofinor S.A., Diekirch	564	M.T.G. Mineralöltransportgesellschaft, G.m.b.H., Echternach	558
Cofinor S.A., Diekirch	558	Maega Holding S.A., Luxembourg	554
Cofinor S.A., Diekirch	558	MXF Distribution S.A., Luxembourg	553
Cofinor S.A., Diekirch	558	P & W CNC Umformtechnik, S.à r.l., Greven- macher	556
Corea S.A., Senningerberg	555	Plantex Holding S.A., Luxembourg	554
Crimacri S.A., Luxembourg	557	PPG International S.A., Luxembourg	568
D.C. Immobilière S.A., Luxembourg	570	Private Equity Holding (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg	564
D.C. Immobilière S.A., Luxembourg	573	Procura Holding S.A., Luxembourg	554
D.C. Immobilière S.A., Luxembourg	575	ProfilArbed Distribution S.A., Esch-sur-Alzette ..	545
Estèrel Technoinvestments S.A., Luxembourg ..	562	Référence, S.à r.l., Luxembourg	566
Estèrel Technoinvestments S.A., Luxembourg ..	562	Référence, S.à r.l., Luxembourg	567
European Middle East Investment Corporation S.A.H., Luxembourg	546	Royal Distribution, S.à r.l., Bertrange	563
e-Arbed Distribution S.A., Esch-sur-Alzette	545	Royal Distribution, S.à r.l., Bertrange	563
FLF, Fédération Luxembourgeoise de Football, A.s.b.l., Luxembourg	565	Sanolux, G.m.b.H., Echternach	557
Flanelle, S.à r.l., Luxembourg	531	Second Mirror Holding S.A., Luxembourg	551
Flanelle, S.à r.l., Luxembourg	532	Second Mirror Holding S.A., Luxembourg	553
Fraser Spółka z o.o., Warsaw (Poland)	532	Sefinor S.A., Itzig	546
Fraser Spółka z o.o., Warsaw (Poland)	536	Sefinor S.A., Itzig	550
Frontel S.A., Luxembourg	554	Société des Arquebusiers de la Ville de Luxem- bourg S.A., Luxembourg	562
Fund Liberté	543	SP Chauffage Sanitaire, S.à r.l., Tuntange	575
Goldman Sachs 1 Mezzanine Partners II Luxem- bourg, S.à r.l., Luxembourg	543	SP Chauffage Sanitaire, S.à r.l., Tuntange	576
GraanFin Europa S.A., Luxembourg	554	SPI Lux I, S.à r.l., Luxembourg	555
Hämelmaous Divers, A.s.b.l., Echternach	559	SPI Lux II, S.à r.l., Luxembourg	556
Huma-Huma, S.à r.l., Luxembourg	556	Wagner Estrichbau, GmbH, Moersdorf	557
Inter Multi Investment Conseil S.A., Luxembourg.	550	Wewa Home Service, S.à r.l., Echternach	557
Inter Multi Investment Conseil S.A., Luxembourg.	550	William Finance S.A.H., Luxembourg	530
Key Investments, S.à r.l., Luxembourg	544	Zazen, S.à r.l., Luxembourg	555

WILLIAM FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 29.430.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 9 décembre 2002, vol. 577, fol. 65, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(89492/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

LUCE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 61.181.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 38, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUCE INVEST S.A.

Signature

Un administrateur

(89345/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

LUCE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 61.181.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 38, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUCE INVEST S.A.

Signature

Un administrateur

(89346/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

LUCE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 61.181.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 38, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUCE INVEST S.A.

Signature

Un administrateur

(89347/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

LUCE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 61.181.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 38, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUCE INVEST S.A.

Signature

Un administrateur

(89348/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

FLANELLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 79.980.

L'an deux mille deux, le quatorze novembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée FLANELLE, S.à r.l., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R. C. Luxembourg section B numéro 79.980, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 629 du 11 août 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les quatre cent quatre-vingt (480) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Abandon du régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption du statut d'une société de participations financières (Soparfi).

2) Modification afférente de l'article trois des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participation financière régie par les dispositions instaurées par le règlement grand-ducal relatif du 24 décembre 1990 concernant les sociétés dites usuellement «soparfi».

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer l'article trois des statuts définissant l'objet de la société pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

«**Art. 3.** The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.»

Version française:

«**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2002, vol. 137S, fol. 9, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2002.

J. Elvinger.

(89421/211/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

FLANELLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 79.980.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(89422/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

FRASER Spółka z o.o.

Registered Office: Warsaw (Poland).

STATUTES

This ninth day of August, the year two thousand and two (9 August 2002), I, Robert Sielski, notary in Warsaw, at the Notary's Office at ul. Marszalkowska No. 55/73, suite 33, drew up the minutes of the Extraordinary General Meeting of Shareholders of the company under the name EIRENE Spółka z ograniczona odpowiedzialnością [Ltd] with its registered office in Warsaw, entered in the register of entrepreneurs kept by the District Court for the capital city of Warsaw, Commercial Department XIX of the National Court Register under the number KRS 0000080343.

Minutes

Marta Krawczyk opened the Extraordinary General Meeting of Shareholders and stated that:

a) on this day, at this notary's office, the Extraordinary General Meeting of Shareholders was being held of EIRENE Spółka z ograniczona odpowiedzialnością with its registered office in Warsaw,

b) she was acting on behalf of the company under the name TMF HOLDING POLAND Spółka z ograniczona odpowiedzialnością with its registered office in Katowice, entered in the register of entrepreneurs kept by the District Court in Katowice, Commercial Department of the National Court Register under the number KRS 0000042013, and that she was entitled to individual representation as the President of the Management Board of that Company,

c) TMF HOLDING POLAND Spółka z ograniczona odpowiedzialnością with its registered office in Katowice was the only shareholder of EIRENE Spółka z ograniczona odpowiedzialnością with its registered office in Warsaw, hence the full initial capital of EIRENE Spółka z ograniczona odpowiedzialnością with its registered office in Warsaw was represented at the Extraordinary General Meeting of Shareholders, -

d) acting by virtue of article 156 of the Commercial Companies Code, she was exercising the rights of the General Meeting of Shareholders of EIRENE Spółka z ograniczona odpowiedzialnością, with its registered office in Warsaw and therefore she was resolving:

1. to amend the Articles of Association of the Company in such manner that:

a) § 2 of the Articles of Association of the Company would be amended to read as follows:

«§ 2. Name and registered office

1. The Company shall operate under the name FRASER Spółka z ograniczona odpowiedzialnością

2. The Company may use the abbreviated name FRASER Sp. z o.o.

3. Registered office of the Company shall be in Warsaw.»

b) § 4 of the Articles of Association of the Company would be amended to read:

«§ 4. Object of the Company

1. The object of the Company shall be any business activities yielding profit, in Poland and abroad, conducted on own account and on agency basis, pertaining to the following:

a) activities related to management of holding companies (PKD 74.15.Z).

b) consultancy with regard to operating a business and management (PKD 74.14.A).

c) management and control with regard to operating a business (PKD 74.14.B).

d) financial leasing (PKD 65.21.Z).

e) other financial brokerage otherwise not classified (PKD 65.23.Z).

f) financial market management (PKD 67.11.Z).

g) auxiliary financial activities otherwise not classified (PKD 67.13.Z).

h) other forms of granting loans (PKD 65.22.Z)

i) advertising (PKD 74.40.Z).

j) other commercial activities otherwise not classified (PKD 74.84.B).

k) data processing (PKD 72.30.Z).

l) activities related to databases (PKD 72.40.Z).

m) other specialized wholesale (PKD 51.70.A).

n) other non-specialized wholesale (PKD 51.70.B).

o) retail of non-food articles at specialized shops otherwise not classified (PKD 52.48.G).

p) real-estate development and sale on own account (PKD 70.11.Z).

q) purchase and sale of real estate on own account (PKD 70.12.Z)

r) lease of real estate on own account (PKD 70.20.Z).

s) management of non-habitable real estate (PKD 70.32.B).

t) market research and public opinion poll (PKD 74.13.Z).

Within the scope as above the Company shall handle imports and exports of goods and services.

2. Whenever any of the above types of activities requires the consent, licence, confirmation or decision in another form of the competent body of state administration, the Company shall carry on such activities only after such decision has been obtained.

3. The Company shall operate in the territory of the Republic of Poland and abroad.

4. Within the scope mentioned in section 1 above, the Company may open and operate in the territory of the Republic of Poland and abroad its branches, agencies and representations as well as other organisational units.

5. The Company shall be entitled to have a share in other business entities and to establish and join any business organisations operating in the territory of the Republic of Poland.

II. to adopt the uniform wording of the Articles of Association of the Company drawn up on 19th December, 2001 by Magdalena Witkowska, notary in Warsaw under Repertory A No. 14124/2001, including the above amendments, to read as follows:

Articles of association of the limited liability company

§1. Establishment of the Company

The party appearing on behalf of the represented company does establish a limited liability company hereinafter referred to as the Company.

§2. Name and registered office

1. The company shall operate under the name FRASER Spółka z ograniczoną odpowiedzialnością.
2. The Company may use the abbreviated designation: FRASER Sp. z o.o.
3. Registered office of the Company shall be in Warsaw.

§3. Term of the Company

The term of the Company shall be indefinite.

§4. Object of the Company

1. The object of the Company shall be any business activities yielding profit, in Poland and abroad, conducted on own account and on agency basis, pertaining to the following:

- a) activities related to management of holding companies (PKD 74.15.Z).
- b) consultancy with regard to operating a business and management (PKD 74.14.A)
- c) management and control with regard to operating a business (PKD 74.14.B).
- d) financial leasing (PKD 65.21.Z).
- e) other financial brokerage otherwise not classified (PKD 65.23.Z).
- f) financial market management (PKD 67.11.Z).
- g) auxiliary financial activities otherwise not classified (PKD 67.13.Z).
- h) other forms of granting loans (PKD 65.22.Z).
- i) advertising (PKD 74.40.Z).
- j) other commercial activities otherwise not classified (PKD 74.84.B).
- k) data processing (PKD 72.30.Z).
- l) activities related to databases (PKD 72.40.Z).
- m) other specialized wholesale (PKD 51.70.A).
- n) other non-specialized wholesale (PKD 51.70.B).
- o) retail of non-food articles at specialized shops otherwise not classified (PKD 52.48.G).
- p) real-estate development and sale on own account (PKD 70.11.Z).
- q) purchase and sale of real estate on own account (PKD 70.12.Z).
- r) lease of real estate on own account (PKD 70.20.Z).
- s) management of non-habitable real estate (PKD 70.32.B).
- t) market research and public opinion poll (PKD 74.13.Z).

Within the scope as above the Company shall handle imports and exports of goods and services.

2. Whenever any of the above types of activities requires the consent, licence, confirmation or decision in another form of the competent body of state administration, the Company shall carry on such activities only after such decision has been obtained.

3. The Company shall operate in the territory of the Republic of Poland and abroad.

4. Within the scope mentioned in section 1 above, the Company may open and operate in the territory of the Republic of Poland and abroad its branches, agencies and representations as well as other organisational units.

5. The Company shall be entitled to have a share in other business entities and to establish and join any business organisations operating in the territory of the Republic of Poland.

§5. Initial capital

1. The initial capital of the Company shall amount to PLN 50,000.00 (say: PLN fifty thousand) and be divided into 100 (say: one hundred) equal and undividable shares of PLN 500 (say: five hundred) each.

2. Shareholders may hold more than one share. Each share shall entitle to one vote at the General Meeting of Shareholders.

3. The initial capital has been fully covered in cash, while all the shares have been acquired by TMF HOLDING POLAND Sp. z o.o.

4. The initial capital of the Company may be increased by raising the nominal value of the existing shares as well as by issuing new ones.

5. The newly issued shares may be covered with cash or non-cash contributions.

6. By adoption of a resolution to amend the Articles of Association the Shareholders may increase the initial capital, appropriating the resources from retained earnings or capital reserves created from profit of the Company (increase of the initial capital from the Company's resources). In such case the new shares shall belong to the shareholders in proportion to their existing shares and shall not be subject to acquisition.

7. The capital is to be increased by virtue of an appropriate resolution of the General Meeting of Shareholders.

8. An increase of the initial capital up to the amount of PLN 15,000,000.00 (say: PLN fifteen million) within the period ending on December 31, 2010 shall not constitute an amendment of the Articles of Association.

§6. Loans and surcharges

1. The Company may raise loans from its shareholders.

2. The General Meeting of Shareholders may obligate shareholders to contribute surcharges totalling no more than a thousand times as much as the initial capital value as at the day the resolution regarding contribution of surcharges is adopted.

3. Each time the amounts of and dates for the surcharges to be contributed shall be determined by resolution of the General Meeting of Shareholders.

4. The principles and date for the additional payments refunded shall be determined by the resolution of the General Meeting of Shareholders, according to regulations of the Commercial Companies Code.

§7. Alienation of and pledge on shares

1. The shares may be alienated and pledged.

2. Shareholders shall be entitled to alienate the shares they hold only after prior consent of the General Meeting of Shareholders has been obtained, given in the form of a resolution.

3. The shares may be pledged only after prior consent of the General Meeting of Shareholders has been obtained, given in the form of a resolution.

4. Disposal of the shares owned by any of the shareholders involving breach of the provisions of this paragraph shall not be effective towards the Company.

§8. Redemption of shares

1. Shares in the initial capital of the Company may be redeemed from the initial capital or from the net profit without decreasing the initial capital. The Company may acquire its own shares for the purpose of redemption.

2. The General Meeting of Shareholders shall decide redemption of shares in the form of an appropriate resolution.

§9. Profit distribution

1. The net profit of the company may be wholly or partially excluded from distribution among the Shareholders and appropriated for the purposes determined in the resolution of the General Meeting of Shareholders.

2. The General Meeting of Shareholders shall be entitled to establish and liquidate reserve funds.

3. The General Meeting of Shareholders shall be entitled to make decisions regarding supplementation of reserve funds.

4. The Management Board shall be entitled to pay the shareholders an advance on account of the dividend expected for the financial year, if the Company has resources sufficient for the payment.

5. The Management Board may make the decision to pay an advance on account of the dividend, if the financial statements of the Company for the past financial year shows profit. At the very most, the advance may represent half of the profit obtained since the end of the past financial year increased by retained earnings of previous financial years and reduced by losses of previous years and amounts of obligatory capital reserves created in conformity with the law or the Articles of Association.

§10. Governing bodies of the Company

The governing bodies of the Company shall be: the General Meeting of Shareholders and the Management Board.

§11. General Meeting of Shareholders

1. The General Meeting of Shareholders shall be the supreme governing body of the Company.

2. General Meetings of Shareholders shall be held at the registered office of the Company or - with written consent of all the shareholders - at other locations in the territory of the Republic of Poland.

3. A General Meeting of Shareholders may be ordinary or extraordinary.

4. The Management Board shall call the Ordinary General Meeting of Shareholders within six months following the end of each calendar year.

5. The Management Board shall call the Extraordinary General Meeting of Shareholders on its own initiative or at the request of the shareholders holding at least 10% of shares in the initial capital.

6. A General Meeting is to be called by registered letter or messenger mail stating reasons for convocation and proposed agenda at least 14 days prior to the date planned for the General Meeting.

7. The following matters shall require resolution by the General Meeting of Shareholders:

a) amendment of the Articles of Association, merger, division and transformation of the Company,

b) examination and approval of the Management Board's activity report on operations of the Company, financial statements for the past financial year and acceptance of the performance of duties within the financial by members of the Management Board,

c) distribution of profit, retaining of profit with the Company and covering the losses,

d) the making of decisions relating to claims for repair of the damage caused at establishment of the Company, management or supervision,

e) alienation or leasing of the Company's enterprise or its organised part and appointment of usufruct right thereto,

- f) increase or decrease of the initial capital,
- g) appointment or dismissal of Management Board members and determination of their remuneration,
- h) adoption of resolutions regarding surcharges and refund of surcharges,
- i) dissolution or liquidation of the Company or transfer of its registered office abroad,
- j) all matters reserved in this Articles of Association or by provisions of the law for the General Meeting of Shareholders.

8. Commitment to performance or disposal of a right in the amount two times exceeding the amount of initial capital shall not require a resolution by the General Meeting of Shareholders.

§12. The making of decisions

1. The General Meeting of Shareholders shall be capable of adopting valid resolutions, if all shareholders have been duly notified and at least 50% of the Company's initial capital is represented at the General Meeting.

2. Unless the Commercial Companies Code provides for stricter conditions, resolutions of the General Meeting shall be passed by absolute majority of the votes cast.

3. In the event that the entire initial capital of the Company is represented at the General Meeting of Shareholders, the General Meeting shall be entitled to adopt valid resolutions also when it has not been formally called unless the persons attending the General meeting have objected to holding it or to putting particular items on the agenda.

4. Resolutions of the shareholders may be adopted without holding the General Meeting whenever all the shareholders have consented in writing to the resolution to be adopted or to voting in writing unless otherwise provided for in the Commercial Companies Code.

§13. Management Board

1. The Management Board shall conduct current affairs of the Company.

2. The Management Board shall be made up of one or more persons appointed and dismissed by the General Meeting of Shareholders under secret ballot.

3. Each time, the General Meeting of Shareholders shall decide on the number of Management Board members in the resolution appointing the Management Board or its individual members. In the resolution, the General Meeting of Shareholders may name the Management Board member to perform the function of the President of the Management Board.

4. The General Meeting of Shareholders shall have the right to dismiss or suspend any of the Management Board members at any time stating or without stating the reasons.

5. The Management Board shall represent the Company outside towards authorities and third parties, in court and out of court.

6. Each member of the Company's Management Board shall have the right to represent the Company solely.

7. The Management Board shall have the right to appoint the persons being or not being its members to independently represent the Company and conclude contracts or agreements of specified type on behalf of the Company.

§14. Financial year

1. Financial year of the Company shall be identical with the calendar year.

2. The first financial year of the Company shall end on December 31, 2002.

3. Each year, within three months following the end of the financial year, the Management Board shall prepare the annual financial statements to be signed by all members of the Management Board. The absence of whichever of the signatures is to be justified.

§15. Annual financial statements

Records, ledgers as well as documents of the Company shall be kept in compliance with all rules and provisions of the law operative in Poland and in conformity with professional principles.

§16. Liquidation

1. Dissolution of the Company shall follow liquidation proceedings.

2. After creditors have been satisfied or secured, the remaining property shall be distributed among shareholders in proportion to their shares.

§17. Adjustment of disputes

1. Any disputes, which may arise among the Shareholders, resulting from these Articles of Association or relating thereto, shall be judged by the Court of Arbitration and Conciliation at the National Chamber of Commerce in Warsaw in accordance with its rules.

2. Provisions of the Commercial Companies Code shall be applicable to matters not specifically provided for in this Act.

There being no further items on the agenda, the General Meeting of Shareholders was closed.

I established identity of Marta Joanna Krawczyk residing in Warsaw at ulica Remiszewska No. 20, apt. 60 against identity card produced DD 2695797.

Abstracts of this deed may be made available to the Company and Shareholders.

Costs of the deed shall be borne by TMF HOLDING POLAND Spółka z ograniczona odpowiedzialnością in Katowice.

I collected:

- notarial fixed rate (§ 10, section 1, subsection 1 of the regulation by the Minister of Justice dated 12th April, 1991, Dz.U. [Journal of Laws] No. 33, item 146 as amended) PLN 750.00 (Polish zloty seven hundred and fifty)

- goods and services tax (VAT) of 22% (article 18 of the act on the goods and services tax and excise tax dated 8th January, 1993 (Dz.U. [Journal of Laws] No. 11, item 50) PLN 165.00 (Polish zloty one hundred and sixty five).

This deed has been read, accepted and signed.

Proper signatures of the deponents and notary appearing on the original.

Repertory A No. - 11601 /2002.

Date 9th August, 2002.

This abstract has been delivered to the Company Collected notarial fixed rate PLN 72.00

(§ 12 of the regulation on notarial fixed rate) and goods and services tax of 22% PLN 15.84 (article 18 of the act on goods and services tax).

Notary

Signature

Round seal of the Notary

I, Robert Bobrowicz, sworn translator at the District Court of Warsaw do hereby certify this translation to be true and genuine with the document presented to me. Warsaw, 29 November 2002 Rep. 1038/2002.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 60, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(89472/999/260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

FRASER Spółka z o.o.
Subscribed capital: 50,000.- PLN.
 Registered Office: Warsaw (Poland).

*Minutes of the board of directors meeting of the Company
 held in Warsaw (Poland) on November 29, 2002*

Present: Thomas Ravensdale

Thomas Ravensdale acted as chairman and stated that the notice of the meeting had been served on all individuals entitled to receive it, the quorum necessary for the meeting of the board of directors of the Company was present and the agenda of the meeting was as follows:

1. Establishment of a branch in Luxembourg;
2. Activities of the Luxembourg branch;
3. Appointment of a manager of the branch in Luxembourg;
4. Functions of the Luxembourg branch manager;
5. Special power of attorney;
6. Allocation of funds to the Luxembourg branch;
7. Management of the funds by the Luxembourg branch.

The directors then deliberated on the following items of the agenda:

1. Establishment of the branch in Luxembourg

1.1. The chairman reported that a proposal had been put forward that the Company should establish the branch in Luxembourg named CENTRUM KREDYTOWE THOMPSON that would have its seat at 398, route d'Esch, L-1471, Luxembourg, (the «Lux Branch»).

It was indicated that the main purpose of the Lux Branch would be the realization of financial operations independently from the activities conducted at the registered office of the Company (the «Purpose of the Lux Branch»).

1.3. It was stated that a full description of the activities of the Lux Branch would be provided in a separate resolution of the present board of directors meeting.

1.4. It was noted that the Lux Branch would have its own organization, management structures, operational means as well as its own bookkeeping although the said bookkeeping might be partially or fully kept at the registered office of the Company.

- 1.5. After due and careful consideration, it was resolved:

1.5.1. that the establishment of the Lux Branch be and hereby is approved, and

1.5.2. that any director of the Company be and hereby is authorized to do all such acts and execute all such documents, certificates and notices as he may consider expedient in connection with the registration and publication of the Lux Branch or which might otherwise be desirable in connection therewith.

2. Activities of the Luxembourg branch

2.1. The chairman reported that the Luxembourg branch would operate within the scope of the following activities:

2.2. To carry on the business of lending and advancing money and giving credit on any terms and with or without security to any person, entity or company (including, without prejudice to the generality of the foregoing, any holding company, subsidiary or fellow subsidiary of, or any other company associated in any way with, the Lux Branch), and to enter into guarantees, contracts of indemnity and surety of any kinds;

2.3. To carry on any other trade or business whatever which can, in the opinion of the manager of the Lux Branch, be advantageous in connection with or ancillary to any of its business;

2.4. To purchase or by any other means acquire or take any options over any property whatever, and any rights or privileges of any kind over or in respect of any property;

2.5. To apply for, register, purchase, or by other means acquire and protect, prolong and renew, whether in Luxembourg or elsewhere, any trade marks, patents, copyrights, trade secrets, or other intellectual property rights, licences, secret processes, designs, protections and concessions and to disclaim, alter, modify, use and turn to account and to manufacture under or grant licences or privileges in respect of the same, and to expend money in experimenting upon, testing and improving patents, inventions or rights which the Lux Branch may acquire or be offered to acquire;

2.6. To acquire or undertake the whole or any part of the business, goodwill, and assets of any person, firm, or company carrying on or proposing to carry on any of the business which the Lux Branch is authorised to carry on and as

part of the consideration for such acquisition to undertake all or any liabilities of such person, firm or company, or to acquire an interest in, amalgamate with, or enter into partnership or into any arrangements for sharing profits, or for cooperation, or for mutual assistance with any such person, firm or company, and give or accept, by way of consideration for any of the acts or things aforesaid or property acquired, any shares, debenture stock or securities that may be agreed upon, and to hold and retain; or sell, mortgage and deal with any shares, debenture stock or securities so received;

2.7. To improve, manage, construct, repair, develop, exchange, let on lease or otherwise, mortgage, charge, sell, dispose of, turn to account, grant licences, options, rights and privileges in respect of, or otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Lux Branch;

2.8. To enter into any arrangement with any government or authority that may seem conducive to the attainment of the Company's objects or any of them, and to obtain from any such government or authority any rights privileges or concessions which the Lux Branch may think desirable and to carry out, exercise, and comply with any such rights, privileges, and concessions;

2.9. To subscribe for, acquire legal title to, purchase, or otherwise acquire, hold, sell, deal with and dispose of, place and subscribe shares, stocks, debentures; debenture stocks, or securities issued or guaranteed by any other company constituted or carrying on business in any part of the world, and debentures, debenture stocks, or securities issued or guaranteed by any government or authority, municipal, local or otherwise, in any part of the world;

2.10. To control, manage, finance, subsidise, co-ordinate or otherwise assist any company or companies in which the Lux Branch has a direct or indirect interest, to provide secretarial, administrative, technical, commercial and other services and facilities of all kinds for any such company or companies and to make payments by way of subvention or otherwise and any other arrangements which may seem desirable with respect to any business or operations of or generally with respect to any business or operations of or generally with respect to any such company or companies;

2.11. To promote any other company for the purpose of acquiring the whole or any part of the business or property or undertaking or any liabilities of the Lux Branch, or of undertaking any business or operation which may appear likely to assist or benefit the Lux Branch, and to place or guarantee the placing of, underwrite, subscribe for, or otherwise acquire all or any part of the shares or securities of any such company as aforesaid;

2.12. To sell or otherwise dispose of the whole or any part of the business or property of the Lux Branch, either once or in stages, for such consideration as the Lux Branch may think fit, and in particular for shares, debentures, or securities of any company purchasing the same;

2.13. To pay all or any expenses incurred in connection with the promotion, formation and establishment of the Lux Branch, or to contract with any person, firm or company to pay the same, and to pay commissions to brokers and others for underwriting, placing, selling, or guaranteeing the subscription of any shares or securities,

2.14. To do all or any of the things or matters aforesaid in any part of the world and acting either as their principals, agents, contractors or otherwise, and by or through agents, brokers, sub-contractors or otherwise and either alone or in conjunction with others;

2.15. None of the activities set forth in any section of this resolution shall be restrictively construed but the widest interpretation shall be given to each activity, and none of such activities shall except where the context expressly so requires, be in any way limited or restricted by reference to or inference from any other activity or activities set forth in the sections of this resolution, or by reference to or inference from the terms of any other provisions of this resolution, or by reference to or inference from the name of the Lux Branch, and

2.16. None of the provisions of this resolution and none of the activities herein specified shall be deemed subsidiary or ancillary to any of the activities specified in any other section, and the Lux Branch shall as full a power to exercise each and every one of the activities in each provision of this resolution as though each provision contained the activities of a separate branch;

The foregoing activities shall together constitute the activity of the Lux Branch (the «Activities»).

2.17. After due and careful consideration it was resolved that the Activities be and hereby are approved.

3. Appointment of a manager of the branch in Luxembourg

3.1. The chairman reported that it was proposed that a manager should be appointed for the Lux Branch.

3.2. It was proposed that Gerard Becquer and Xavier Pauwels, be appointed to act jointly as the manager of the Lux Branch (the «Lux Manager»).

3.3. It was noted that a full description of the functions of the Lux Manager would be provided in a separate resolution of the present board of directors meeting.

3.4. After due and careful consideration, it was resolved that the appointment of Gerard Becquer and Xavier Pauwels as the Lux Manager be and hereby is approved.

4. Scope of functions of the Luxembourg branch manager

4.1. It was recorded that the Lux Manager will be authorized to sign any document on behalf of the Lux Branch (with any such amendments as he, in his absolute discretion, may think fit) and to do all such acts as he may consider expedient in connection with the execution or fulfilment of the Purpose of the Lux Branch, its Activities and its Functions. Where the Lux manager position is held by more than one individual, decisions of the branch manager shall only be made by all such individuals acting together.

More specifically, the chairman reported that the Lux Manager can operate within the limits of the following:

4.2. To arrange for the establishment of a bank account in the name of the Lux Branch as is required for the Purpose of the Lux Branch and monitoring and reconciliation of those accounts;

4.3. To enter into a lease agreement for the provision of a premises necessary to conduct and carry out the Purpose of the Lux Branch;

4.4. To enter into a service agreement with a service provider to assist with the carrying out any administrative functions as may be required by the Lux Branch;

4.5. To retain employees required for the business and administration of the Lux Branch;

4.6. To organise and monitor the day-to-day running of the business of the Lux Branch, including the preparation of management and financial reports and accounts;

4.7. To assist in the administration of the general accounting and business affairs and reporting requirements of the Lux Branch, including filing of appropriate statutory returns to the Companies Registrations Office;

4.8. To ensure that the Lux Branch complies with all applicable laws in Luxembourg, including its tax obligations;

4.9. To carry out any task associated with the Activities of the Lux Branch;

Together, the above-mentioned duties shall be the scope of competence of the Lux Manager (the «The Scope of Competence of the Lux Manager»).

4.10. After due and careful consideration, it was resolved that the Scope of Competence of the Lux Manager be and hereby is approved.

5. Special power of attorney

5.1. The chairman reported that it was proposed that a special power of attorney be granted to Ms Marjorie Allo with full power of delegation for the purpose of accomplishing the registration of the Lux Branch with the Luxembourg Trade Register and its publication in the Luxembourg official journal (Mémorial) and to do all such acts and perform all the formalities as she may consider expedient in connection with such registration and publication (the «Special Power of Attorney»).

5.2. After due and careful consideration it was resolved that the Special Power of Attorney be and hereby is approved.

6. Allocation of funds to the Luxembourg branch.

6.1. The chairman reported that it was proposed that funds amounting to \$76,400.- be allocated to the Lux Branch as working capital (the «Working Capital»).

6.3. After due and careful consideration; it was resolved that the allocation of the Working Capital to the Lux Branch be and hereby is approved.

7. Management of the funds by the Lux branch

7.1. The chairman reported that it was proposed that the funds should be managed and administered, subject to the Working Capital being allocated to the Lux Branch, through the Lux Branch.

7.2. After due and careful consideration, it was resolved that the management and administration of the Working Capital through the Lux Branch be and hereby is approved.

Close of the meeting

There being no further business, the chairman declared the meeting closed at 15.45 p.m.

[An illegible signature]

[All Pages of the document initialled]

[On each page of the document a round seal with Polish National Emblem]:

Agnieszka Kacprzycka-Pisarek, Notary Public in Warsaw

1

[An illegible signature]

[An oblong seal]:

Notary Public Office

Agnieszka Kacprzycka-Pisarek, Notary Public

01-031 Warsaw, Al. Jana Pawla II 61 apt 16

Tel/fax: 838-50-85

REPERTORY A - 933 /2002

This twenty ninth day of November the year two thousand and two (29th November 2002), I, the undersigned Notary Public Agnieszka Kacprzycka-Pisarek running her Notary Public Office in Warsaw at Al. Jana Pawla II 61 apt. 16 do hereby certify that the above signature was personally affixed in my presence by the below-mentioned person - the Notary Public especially arrived for the purpose to the seat of the company T.M.F. POLAND Spółka z o.o. at Al. Jerozolimskie 92:

Mr Thomas Ravensdale, acting as member of Management Board of the company, a holder of British passport 028263701.

Fees collected:

- PLN 120.00 on account of notary's rates based upon § 13 and § 17 of the Ordinance of the Minister of Justice on Notary's Rates dated 12th April 1991 (The Official Journal of Laws No. 33 item 146 as amended).

- 22% VAT amounting to PLN 26.40 on the basis of Art. 18 item 1 of the Act on VAT and Excise Duty dated 8th January 1993 (The Official Journal of Laws No. 11 item 50).

[A round seal with Polish National Emblem].

Agnieszka Kacprzycka-Pisarek,

Notary Public in Warsaw

1

[An oblong seal]:

Agnieszka Kacprzycka-Pisarek,

Notary Public

[An illegible signature]

[A round sticker with the round seal with the Polish National Emblem]:

Agnieszka Kacprzycka-Pisarek,

Notary Public in Warsaw

1

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 60, case 5. – Reçu 769,61 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89473/999/188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.

In the year two thousand two, on the fourth day of the month of November.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Hesperange (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

BRISTOL-MYERS SQUIBB COMPANY, a Delaware corporation, with registered address at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, and business address at 345 Park Avenue, New York, New York 10154, USA,

hereby represented by Mr Laurent Schummer, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 1, 2002 (the «Shareholder»),

(i) The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary.

(ii) The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG, S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a deed of the undersigned notary of October 15, 2002, not yet published in the Mémorial. The articles of incorporation have been amended following a deed of the undersigned notary of October 31, 2002, not yet published in the Mémorial.

(iii) The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the corporate capital by an amount of twenty-five thousand Euros (EUR 25,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to thirty-seven thousand five hundred Euros (EUR 37,500.-).

2. To issue one thousand (1,000) new shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-), having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the sole shareholder resolving on the proposed capital increase.

3. To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium, by BRISTOL-MYERS SQUIBB COMPANY, and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

4. To amend article 5 of the articles of incorporation, in order to reflect the above capital increase.

and in consideration of a Report (as defined hereafter), a copy of the Report having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, remaining attached to the present deed and being registered with the present deed has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty-five thousand Euros (EUR 25,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to thirty-seven thousand five hundred Euros (EUR 37,500.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue one thousand (1,000) new shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of these resolutions.

Third resolution

Subscription - Payment

Thereupon has appeared Mr Laurent Schummer, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of BRISTOL-MYERS SQUIBB COMPANY, prenamed by virtue of the pre-mentioned proxy (the «Subscriber»).

The Subscriber declared to subscribe for one thousand (1,000) new shares having each a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-), with payment of a share premium in a total amount of two million five hundred thirty thousand Euros (EUR 2,530,000.-), and to make payment for such new shares by a contribution in kind consisting in 100% of the issued and outstanding shares of BRISTOL-MYERS SQUIBB INTERNATIONAL HOLDINGS IRELAND LIMITED, a company governed by Irish law with registered office at Watery Lane, Swords, Co. Dublin, Ireland, (the «Contribution»).

The Subscriber further stated that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of such consideration to the Company.

The Subscriber stated together with the Company that they will accomplish all formalities concerning the valid transfer to the Company of the Contribution.

The Subscriber stated that a report has been drawn up by ERNST & YOUNG, Société Anonyme, réviseur d'entreprises and signed by Karen Wauters, on November 4, 2002, wherein the Contribution so contributed is described and valued (the «Report»). The conclusions of the Report read as follows:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the one thousand shares of nominal value EUR 25 each (total EUR 25,000), to be issued with a total issue share premium of EUR 2,530,000.-, amounting to a total consideration of EUR 2,555,000.-.»

Thereupon, the Shareholder, to the extent that he acts in lieu of the general meeting of shareholders, resolved to accept the said subscription and payment, including the share premium, and to allot the one thousand (1,000) new shares to the Subscriber.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolved to amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

«**Art. 5. Subscribed capital (first paragraph).** The issued capital of the Company is set at thirty-seven thousand five hundred Euros (EUR 37,500.-) divided into one thousand five hundred (1,500) shares, with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.»

Expenses

Insofar as the contribution in kind results in the Company holding 100 % of the share capital of BRISTOL-MYERS SQUIBB INTERNATIONAL HOLDINGS IRELAND LIMITED, a company incorporated in the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law of December 29, 1971, which provides for capital duty exemption.

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at EUR 2,500.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le quatre novembre.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

BRISTOL-MYERS SQUIBB COMPANY, une société de l'état du Delaware, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis, et son principal établissement à 345 Park Avenue, New York, New York 10154, Etats-Unis,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée, le 1^{er} novembre 2002.

La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant.

(iv) Lequel comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter que le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), suivant acte du notaire soussigné le 15 octobre 2002, non encore publié. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné le 31 octobre 2002, non encore publié.

(v) Le comparant, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) à trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500).

2. Emission de mille (1.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de la décision de l'associé unique décidant de l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles, avec paiement d'une prime d'émission, par BRISTOL-MYERS SQUIBB COMPANY et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par apport en nature.

4. Modification de l'article 5 des statuts, afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

et considérant le Rapport (tel que défini ci-après), une copie du Rapport signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500,-).

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé d'émettre mille (1.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour des présentes résolutions.

*Troisième résolution**Souscription - Paiement*

Ensuite Monsieur Laurent Schummer, prénommé, s'est présenté, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de BRISTOL-MYERS SQUIBB COMPANY, précitée, en vertu de la procuration prémentionnée (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur a déclaré souscrire mille (1.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux millions cinq cent trente mille euros (EUR 2.530.000,-), et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en nature consistant en 100% des actions émises et représentatives du capital social de BRISTOL-MYERS SQUIBB INTERNATIONAL HOLDINGS IRELAND LIMITED, une société de droit irlandais ayant son siège social à Watery Lane, Swords, Co. Dublin, Irlande (les «Apports»).

Le Souscripteur a déclaré encore que les Apports sont libres de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction à la cessibilité des Apports.

Le Souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par ERNST & YOUNG, Société Anonyme, réviseur d'entreprises, et signé par Karen Wauters en date du 4 novembre 2002, dans lequel sont décrits et évalués les Apports ainsi apportés en nature (le «Rapport»).

Le Rapport contient les conclusions suivantes:

«Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas de commentaires quant à la valeur totale des apports en nature, qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des mille parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 chacune (total EUR 25.000) à émettre avec une prime d'émission d'un montant total de EUR 2.530.000, correspondant à une contrepartie totale de EUR 2.555.000.»

Ensuite, l'associé unique, dans la mesure où il agit en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement, incluant la prime d'émission, et d'émettre les mille (1.000) parts sociales nouvelles au Souscripteur.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique a décidé de modifier l'article 5, alinéa premier, des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 5. Capital social (alinéa 1^{er})**. Le capital social est fixé à trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500,-), représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune entièrement libérées.»

Frais

Dans la mesure où l'apport en nature résulte dans une participation de 100% des actions émises par BRISTOL-MYERS SQUIBB INTERNATIONAL HOLDINGS IRELAND LIMITED, société établie dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à EUR 2.500,-.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Schummer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2002, vol. 136S, fol. 99, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 27 novembre 2002.

G. Lecuit.

(89436/220/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

**M.H.M. S.A., Société Anonyme,
(anc. FINANCIERE BEAUVALLO N S.A.).**
Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 74.894.

L'an deux mille deux, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Jean Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINANCIERE BEAUVALLO N S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Robert Schuman, de résidence à Differdange, en date du 20 mars 2000, publié au Mémorial C, numéro 486 du 8 juillet 2000, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 74.894.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Raphaël Forler, employé privé, demeurant à L-Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Fabienne Stephany, employée privée, demeurant à L-Mamer. L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Farid Bentebbal, employé privé, demeurant à F-Uckange.

Le bureau étant ainsi constitué la Présidente expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Modification de la dénomination sociale actuelle en celle de M.H.M. S.A.
- 2) Modification de l'article 1^{er} des statuts.
- 3) Transfert du siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.
- 4) Constatation de la démission des administrateurs et nominations de nouveaux administrateurs.
- 5) Autorisation au conseil d'administration d'ouvrir une succursale ou un établissement stable en Italie.
- 6) Autorisation au conseil d'administration de fixer l'adresse de cet établissement stable comme suit:
«Via Alessandro Serpieri 7, I-00197 Rome».
- 7) Autorisation au conseil d'administration de nommer un représentant fiscal et mandataire spécifique (dont les pouvoirs seront définis par le conseil d'administration) pour la gestion de cet établissement stable.
- 8) Modifications statutaires.
- 9) Divers.

II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes ensemble avec les procurations signées ne varietur par les mandataires et paraphées par les comparants et le notaire.

III.- Il résulte de cette liste de présence que toutes les actions de la société sont représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur son ordre du jour, qui a été communiqué préalablement aux présentes aux actionnaires qui en ont pris connaissance, ce qui est expressément reconnu par respectivement les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés.

IV.- L'assemblée, après avoir reconnu l'exactitude de ce qui précède, prend les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en celle de M.H.M. S.A., et en conséquence la modification de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé entre les personnes et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de M.H.M. S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.

Troisième résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission de tous les administrateurs actuellement en fonction de la dite société.

La prochaine assemblée générale ordinaire statuera sur la décharge à leur donner.

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer comme nouveaux administrateurs, à savoir:

- a) Monsieur Raphaël Forler, employé privé, demeurant à L-Luxembourg;
 - b) Monsieur Farid Bentebbal, employé privé, demeurant à F-Uckange;
 - c) Mademoiselle Fabienne Stephany, employée privée, demeurant à L-Mamer.
- Ils terminent le mandat des anciens administrateurs.

Quatrième résolution

L'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à ouvrir une Succursale ou un Etablissement stable en Italie.

Cinquième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à fixer l'adresse de cet établissement stable comme suit:
«Via Alessandro Serpieri 7, I-00197 Rome».

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'autoriser le conseil d'administration de nommer comme représentant fiscal et mandataire spécifique (dont les pouvoirs seront définis par le conseil d'administration) pour la gestion de cet établissement stable:

«Monsieur Andrea D'Ovidio, né à I-Rome, le 13 octobre 1962, demeurant à I-00197 Rome, via della Mendola 10, code fiscal no DVD NDR 62R13 H501V.»

Réunion du Conseil d'Administration

Ensuite les trois administrateurs, prénommés, se sont réunis en conseil d'administration, et ont décidé de nommer Monsieur Raphaël Forler, employé privé, demeurant à L-Luxembourg, comme président du conseil d'administration.

Rien d'autre ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, n'ayant demandé à signer aucun autre actionnaire.

Signé: R. Forler, F. Stephany, F. Bentebbal, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 15CS, fol. 28, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2002.

J.-P. Hencks.

(89433/216/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

**M.H.M. S.A., Société Anonyme,
(anc. FINANCIERE BEAUVALLON S.A.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 74.894.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2002.

J.-P. Hencks.

(89434/216/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

**GOLDMAN SACHS 1 MEZZANINE PARTNERS II LUXEMBOURG, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 3, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 88.045.

Il résulte d'une cession de parts sociales que l'un des associés de la Société
- GS MEZZANINE PARTNERS II, L.P. transfère 460 parts de la Société, d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune, à GS MEZZANINE PARTNERS II OFFSHORE, L.P., avec siège social à 85 Broad Street, New York, New York 10004, qui à partir de ce jour est l'associé unique de la Société.

Luxembourg, le 6 décembre 2002.

Pour GOLDMAN SACHS 1 MEZZANINE PARTNERS II LUXEMBOURG, S.à r.l.

A. Steichen

Gérant

Pour copie conforme

ETUDE BONN SCHMITT STEICHEN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2002, vol. 577, fol. 61, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89323/256/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

FUND LIBERTE, Fonds Commun de Placement.

Le rapport annuel au 31 août 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2002, vol. 577, fol. 66, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(89659/009/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2002.

KEY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 88.820.

In the year two thousand two on the thirtieth of October.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

SECOND MIRROR HOLDING S.A. (previously named SECOND MIRROR HOLDING, S.à r.l.), having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg,
here represented by Mr Daniel Boone, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on October 30, 2002.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:
- that it is the sole actual shareholder of KEY INVESTMENTS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of the undersigned notary on July 31, 2002, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of two million three hundred thousand Euros (2,300,000.- EUR) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) to two million three hundred twelve thousand five hundred Euros (2,312,500.- EUR) by the issuance of ninety two thousand (92,000) new shares with a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) each, having the same rights and obligations as the already existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the ninety two thousand (92,000) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash, so that the amount of two million three hundred thousand Euros (2,300,000.- EUR) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is set at two million three hundred twelve thousand five hundred Euros (2,312,500.- EUR) divided into ninety-two thousand five hundred (92,500) shares («parts sociales») of twenty-five Euros (25.- EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately twenty-five thousand five hundred Euros (25,500.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le trente octobre.
Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

SECOND MIRROR HOLDING S.A. (précédemment SECOND MIRROR HOLDING, S.à r.l.), établie et ayant son siège social à 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg,
ici représentée par Monsieur Daniel Boone, avocat, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration datée du 30 octobre 2002.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée *ne varietur* par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société KEY INVESTMENTS, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 31 juillet 2002, en voie de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions trois cent mille euros (2.300.000,- EUR) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à deux millions trois cent douze mille cinq cents euros (2.312.500,- EUR) par l'émission de quatre-vingt-douze mille (92.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associé unique déclare souscrire les quatre-vingt-douze mille (92.000) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en espèces de sorte que le montant de deux millions trois cent mille euros (2.300.000,- EUR) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique déclare modifier l'article 6 des statuts comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions trois cent douze mille cinq cents euros (2.312.500,- EUR), représenté par quatre-vingt-douze mille cinq cents (92.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune entièrement souscrites et libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ vingt cinq mille cinq cents euros (25.500,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Boone, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2002, vol. 15CS, fol. 9, case 9. – Reçu 23.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 novembre 2002.

G. Lecuit.

(89439/220/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

KEY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 88.820.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 novembre 2002.

G. Lecuit.

(89440/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

ProfIARBED DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 9.720.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 577, fol. 51, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2002.

(89373/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

E-ARBED DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 76.760.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 60, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2002.

(89375/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

EUROPEAN MIDDLE EAST INVESTMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 13.545.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2002.

J.-P. Hencks.

(89435/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

SEFINOR S.A., Société Anonyme.

Registered office: Itzig.
R. C. Luxembourg B 84.441.

In the year two thousand two, on the thirty-first of October.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of SEFINOR S.A., a société anonyme having its registered office in Itzig, constituted by a deed of the undersigned notary, on October 26, 2001, published in the Mémorial, Recueil C number 381 of March 8, 2002.

The meeting was opened by Mr Holger Behrens, company director, residing in 37 K, Du Canecourt, SW 17, 7JY London (United Kingdom),

being in the chair,

who appointed as secretary Mr Mark Rogers, company secretary, residing in Horsham, West Sussex, United Kingdom.

The meeting elected as scrutineer Mr Roland Klein, reviseur d'entreprises, residing in Itzig.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Suppression of the designation of the nominal value of the shares.
2. Increase of the subscribed capital by sixteen cent (0.16 EUR) without issuing any new shares, so that after this increase the subscribed capital will amount to fifty thousand Euros sixteen cent (50,000.16 EUR), represented by five hundred (500) shares without designation of a nominal value.
3. Full payment by contribution in cash by the actual shareholders proportionally to their respective participations in the share capital.
4. Exchange of 500 actual shares without a par value for 36,232 shares with a par value of EUR 1.38 each.
5. Increase of the share capital by an amount of EUR 1,903,446.42 by the issuance of 1,379,309 new shares with a par value of EUR 1.38 each, having the same rights and obligations as the already existing shares.
6. Subscription and payment by the actual shareholders by a contribution in kind of all the shares of EUROPEAN LANDMINE SOLUTIONS LIMITED, with registered office in Peterborough (United Kingdom).
7. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association.
8. Sundries.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides the suppression of the designation of the nominal value of the shares.

Second resolution

The general meeting decides to increase the subscribed capital by sixteen cent (0.16 EUR) without issuing any new shares, so that after this increase the subscribed capital will amount to fifty thousand Euros sixteen cent (50,000.16 EUR), represented by five hundred (500) shares without designation of a nominal value.

Third resolution

This increase of capital has been fully paid up by contribution in cash by the actual shareholders proportionally to their respective participations in the share capital so that the amount of sixteen cent (0.16 EUR) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The general meeting decides to exchange 500 actual shares without a par value for 36,232 shares with a par value of EUR 1.38 each, so that the subscribed capital will amount to fifty thousand Euros sixteen cent (50,000.16 EUR), represented by thirty-six thousand two hundred and thirty-two (36,232) shares with a par value of EUR 1.38 each.

Fifth resolution

The general meeting decides to increase the capital by an amount of one million nine hundred and three thousand four hundred and forty-six Euros forty-two cent (1,903,446.42 EUR) in order to raise it from its present amount of fifty thousand Euros sixteen cent (50,000.16 EUR) to one million nine hundred and fifty-three thousand four hundred and forty-six Euros fifty-eight cent (1,953,446.58 EUR) by the issuance of 1,379,309 new shares with a nominal value of EUR 1.38 each, vested with the same rights and obligations as the existing shares and to accept their subscription and their payment by contribution in kind as follows:

Subscription - Payment

Thereupon:

1. MONTANEISEN, GmbH, having its registered office in D-45138 Essen, Ruhrallee 64, here represented by Mr Holger Behrens, prenamed, by virtue of a proxy established in Essen, on October 28, 2002, declared to subscribe to 551,808 new shares and to pay them up by contribution in kind of 551,808 shares of the company EUROPEAN LANDMINE SOLUTIONS LIMITED, having its registered office in Garrick House, 76-80 High Street, Old Fletton, Peterborough, PE2 8DR, representing 40.01% of its capital.
2. Mr Holger Behrens, prenamed, declared to subscribe to 206,924 new shares and to pay them up by contribution in kind of 206,924 shares of EUROPEAN LANDMINE SOLUTIONS LIMITED, prenamed, representing 15% of its capital.
3. Mr Anthony Stansfeld, company director, residing at Tuttle House, Kintbury, Berkshire (United Kingdom), here represented by Mr Mark Rogers, prenamed, by virtue of a proxy established on October 28, 2002, declared to subscribe to 151,749 new shares and to pay them up by contribution in kind of 151,749 shares of EUROPEAN LANDMINE SOLUTIONS LIMITED, prenamed, representing 11% of its capital.
4. Mr Frank Iding, company director, residing at Jaegerstrasse, 52, D-58091, Hagen (Germany), here represented by Mr Holger Behrens prenamed, by virtue of a proxy dated on October 28, 2002, declared to subscribe to 55,178 new shares and to pay them up by contribution in kind of 55,178 shares of EUROPEAN LANDMINE SOLUTIONS LIMITED, prenamed, representing 4% of its capital.
5. Mr David Geoffrey Hewitson, company director, residing at 105 Hydethorpe Road, London SW 12 OJF (United Kingdom), here represented by Mr Mark Rogers prenamed, by virtue of a proxy established October 29, 2002, declared to subscribe to 413,650 new shares and to pay them up by contribution in kind of 413,650 shares of EUROPEAN LANDMINE SOLUTIONS LIMITED, prenamed, representing 29.99% of its capital.

In conformity with article 32-1 (5) of the Law of August 10, 1915 as amended, the 1,379,309 contributed shares of EUROPEAN LANDMINE SOLUTIONS LIMITED, i.e. 100% of its capital, have been dealt with in a report established on October 31, 2002, by Mr Pierre Schill, réviseur d'entreprise, residing in Luxembourg, which concludes as follows:

«8. Conclusion

Considering the above, the contribution in kind and the method of valuation are properly described and the valuation applied appears reasonable in the circumstances. The valuation results in a value for the contribution in kind that corresponds at least in number and nominal value to the 1,379,309 shares with a nominal value of EUR 1.38 each to be issued by the company.»

The said proxies and report, after having been signed *ne varietur* by the members of the board, the proxyholder of the shareholders and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Sixth resolution

Further to the foregoing resolutions, the general meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association, which will henceforth read as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital is fixed at one million nine hundred and fifty-three thousand four hundred and forty-six Euros fifty-eight cent (1,953,446.58 EUR), represented by one million four hundred and fifteen thousand five hundred and forty-one (1,415,541) shares with a par value of EUR 1.38 each.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

For the purpose of registration, the contribution in kind is realized under the benefit of article 4-2 of the law of December 29th, 1971 as amended, providing for tax exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand four hundred Euros (2,400.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof, the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholders of the shareholders, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SEFINOR S.A., avec siège social à Itzig, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 26 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil C numéro 381 du 8 mars 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Holger Behrens, administrateur de société, demeurant 37 K, Du Canecourt, SW 17, 7JY London (Royaume Uni),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Mark Rogers, secrétaire de société, demeurant à Horsham, West Sussex, Royaume Uni.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roland Klein, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions.
2. Augmentation du capital social à concurrence de seize centimes (0,16 EUR) sans émission d'actions nouvelles, de sorte qu'après cette augmentation, le capital aura un montant de cinquante mille euros seize centimes (50.000,16 EUR), représenté par cinq cents (500) actions sans valeur nominale.
3. Paiement en espèces par les actionnaires actuels en proportion de leur participation actuelle dans le capital.
4. Echange des 500 actions actuelles sans valeur nominale en 36.232 actions d'une valeur nominale de EUR 1,38 chacune.
5. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 1.903.446,42 par l'émission de 1.379.309 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,38 chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.
6. Souscription et libération par les actionnaires actuels par apport en nature de toutes les actions de EUROPEAN LANDMINE SOLUTIONS LIMITED, ayant son siège social à Peterborough (Royaume-Unis).
7. Modification afférente de l'article 5 des statuts.
8. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de seize centimes (0,16 EUR) sans émission d'actions nouvelles, de sorte qu'après cette augmentation, le capital aura un montant de cinquante mille euros seize centimes (50.000,16 EUR), représenté par cinq cents (500) actions sans valeur nominale.

Troisième résolution

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par les actionnaires actuels de la société au prorata de leurs participations dans le capital de sorte que le montant de seize centimes (0,16 EUR) est à la disposition de la société; preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'échanger les 500 actions actuelles sans désignation de valeur par 36.232 actions d'une valeur nominale de EUR 1,38 chacune, de sorte que le capital social de cinquante mille euros seize centimes (50.000,16 EUR) sera représenté par 36.232 actions d'une valeur nominale de EUR 1,38 chacune.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de un million neuf cent trois mille quatre cent quarante-six euros quarante-deux centimes (1.903.446,42 EUR) pour le porter de son montant de cinquante mille euros seize centimes (50.000,16 EUR) à un million neuf cent cinquante-trois mille quatre cent quarante-six euros cinquante-huit centimes (1.953.446,58 EUR) par l'émission de 1.379.309 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,38 chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions déjà existantes, et d'accepter leur souscription et leur libération par apport en nature comme suit:

Souscription - Libération

1. MONTANEISEN GmbH, ayant son siège social à D-45138 Essen, Ruhrallee 64, ici représentée par Monsieur Holger Behrens, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Essen, le 28 octobre 2002, laquelle société a déclaré souscrire à 551.808 actions nouvelles et les libérer par apport en nature de 551.808 actions de la société EUROPEAN LANDMINE SOLUTIONS LIMITED, ayant son siège social à Garrick House, 76-80 High Street, Old Fletton, Peterborough, PE2 8DR, représentant 40,01% de son capital.

2. Monsieur Holger Behrens, prénommé, déclare souscrire à 206.924 actions nouvelles et les libérer par apport en nature de 206.924 actions de la société EUROPEAN LANDMINE SOLUTIONS LIMITED, préqualifiée, représentant 15% de son capital.

3. Monsieur Anthony Stansfeld, administrateur de société, demeurant à Tutttles House, Kintbury, Berkshire (Royaume-Uni), ici représenté par Monsieur Mark Rogers, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 octobre 2002, lequel déclare souscrire à 151.749 actions nouvelles et les libérer par apport en nature de 151.749 actions de la société EUROPEAN LANDMINE SOLUTIONS LIMITED, préqualifiée, représentant 11% de son capital.

4. Monsieur Frank Iding, administrateur de société, demeurant à Jaegerstrasse, 52, D-58091 Hagen (Allemagne), ici représenté par Monsieur Holger Behrens prénommé, en vertu d'une procuration datée du 28 octobre 2002, déclare souscrire à 55.178 actions nouvelles et les libérer par apport en nature de 55.178 actions de la société EUROPEAN LANDMINE SOLUTIONS LIMITED, préqualifiée, représentant 4% de son capital.

5. Monsieur David Geoffrey Hewitson, administrateur de société, demeurant 105 Hydethorpe Road, Londres SW 12 OJF, (Royaume-Uni), ici représenté par Monsieur Mark Rogers prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 octobre 2002, lequel a déclaré souscrire à 413.650 actions nouvelles et de les libérer par apport en nature de 413.650 actions de la société EUROPEAN LANDMINE SOLUTIONS LIMITED, préqualifiée, représentant 29,99% de son capital.

En conformité avec l'article 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, les 1.379.309 actions apportées de la société EUROPEAN LANDMINE SOLUTIONS LIMITED, soit 100% de son capital, ont fait l'objet d'un rapport établi en date du 31 octobre 2002 par Monsieur Pierre Schill, réviseur d'entreprise, demeurant à Luxembourg, dont la conclusion est la suivante:

«8. Conclusion

Considering the above, the contribution in kind and the method of valuation are properly described and the valuation applied appears reasonable in the circumstances. The valuation results in a value for the contribution in kind that corresponds at least in number and nominal value to the 1,379,309 shares with a nominal value of EUR 1.38 each to be issued by the company.»

Lesdits rapport et procurations resteront, après avoir été signés ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Sixième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à un million neuf cent cinquante-trois mille quatre cent quarante-six euros cinquante-huit centimes (1.953.446,58 EUR), représenté par un million quatre cent quinze mille cinq cent quarante et une (1.415.541) actions d'une valeur nominale de EUR 1,38 chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, il est déclaré que l'apport en nature est fait sous le fruit des dispositions de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée, prévoyant l'exonération du droit d'apport.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ deux mille quatre cents euros (2.400,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire de actionnaires, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Behrens, M. Rogers, R. Klein, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2002, vol. 14CS, fol. 98, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 26 novembre 2002.

G. Lecuit.

(89437/220/238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

SEFINOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Itzig.

R. C. Luxembourg B 84.441.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 26 novembre 2002.

G. Lecuit.

(89438/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

INTER MULTI INVESTMENT CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 31.218.

Extrait du Registre des Procès-Verbaux

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 16 janvier 2002 a approuvé le Bilan et le Compte de Profits et Pertes au 30 septembre 2001.

L'Assemblée Générale a décidé de répartir le résultat de l'exercice arrêté au 30 septembre 2001 de la façon suivante:

	EUR	Equivalent en francs luxembourgeois
Résultat 2001	267.398,06	10.786.811,-
Résultats reportés au 30 septembre 2001	26.379,09	1.064.130,-
Résultats à reporter	293.777,15	11.850.941,-

L'Assemblée a donné décharge de leur gestion aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée Générale a pris note de la démission de Monsieur Pierre Schneider respectivement en date du 2 janvier 2002.

L'Assemblée a ratifié la cooptation de Monsieur Paul Gengler en tant que nouvel Administrateur coopté lors du Conseil d'Administration du 2 janvier 2002.

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de:

- Monsieur Jean Leomant;
- Monsieur Paul Gengler;
- Madame Sylvie Savid-Chino;

pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2003.

L'Assemblée Générale a reconduit le mandat de KPMG AUDIT en sa qualité de Commissaire aux Comptes de la Société pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2003.

Le mandat des Administrateurs et celui du Commissaire aux Comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes arrêtés au 30 septembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour INTER MULTI INVESTMENT CONSEIL S.A.

BNP PARIBAS FUND ADMINISTRATION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2002, vol. 577, fol. 66, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89656/009/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2002.

INTER MULTI INVESTMENT CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 31.218.

Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2002, vol. 577, fol. 66, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(89660/009/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2002.

SECOND MIRROR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2016 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 88.815.

In the year two thousand two, on the thirtieth of October.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

Mr Daniel Boone, attorney at law, residing in Luxembourg,
acting in the name and on behalf of the board of directors of SECOND MIRROR HOLDING S.A., a société anonyme,
with its registered office in Luxembourg, 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg,
by virtue of a decision taken by the board of directors of the said company in its meeting held on 30 October 2002,
which decision, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the
present deed for the purpose of registration.

The person appearing requested the notary to enact the following statements.

1) The société anonyme SECOND MIRROR HOLDING S.A., with its registered office in Luxembourg, was incorporated under the name of SECOND MIRROR HOLDING, S.à r.l., by deed passed before M^e Jean-Joseph Wagner, acting in replacement of the undersigned notary, on July 31, 2002, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and the articles of incorporation have been modified by a deed of the undersigned notary on September 30, 2002, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations;

and has now a subscribed and fully paid in capital of thirty five thousand Euros (EUR 35,000.-) represented by one hundred and seventy-five (175) common shares (175) (the 'A Shares') with a par value of two hundred Euros (EUR 200) each.

2) Article 5, at points 4, 5 and 6 of the articles of incorporation of the company foresees an authorized capital as follows:

«5.4 The Company shall have an authorised share capital (hereinafter: «Authorised Share Capital») of nineteen million two hundred thousand Euros (EUR 19,200,000) divided into:

- i) Four thousand (4,000) A Shares, with a par value of two hundred Euros (EUR 200.00) per share;
- ii) Ninety-two thousand (92,000) B Shares, with a par value of two hundred Euros (EUR 200.00) per share.

5.5 The Board of Directors is hereby authorised to issue further A Shares and B Shares exceeding the Issued and Subscribed Capital and up to the Authorised Capital with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total Authorised Share Capital in whole or in part from time to time as in its discretion may determine and to accept subscriptions for such A Shares and B Shares and their respective Share Premium for a period not exceeding one month. The period in question may be extended by resolution of the Shareholders in a general shareholders' meeting (hereinafter: «General Shareholders Meeting») from time to time, in the manner required for amendment of these Articles.

5.6 Save as provided for under paragraph 5.5. above, the Board of Directors is hereby authorised to issue further B Shares exceeding the Issued and Subscribed Capital and up to the Authorised Capital by means of the issuance of up to 46,000 warrants, which give right to existing shareholders to subscribe proportionally to their shareholdings to an equal number of B Shares within five years from the incorporation of the Company and to be offered to the B Shareholders registered in the Company's book at the date of issuance. Other than in accordance with and to the extent and under the terms permitted by the relevant domestic regulation, the legal and economic outlines of the securities in question are to be set forth in a specific regulation to be prepared by the Board of Directors and presented by the same Board of Directors at the first subsequent General Shareholders Meeting for the relevant approval.»

3) Pursuant to the above mentioned provisions of article 5 of the articles of incorporation, the board of directors in its meeting held on 30 October 2002, resolved to increase the corporate capital of the company by an amount of two million four hundred sixty five thousand Euros (EUR 2,465,000.-) in order to raise it from its present amount of thirty five thousand Euros (EUR 35,000.-) to two million five hundred thousand Euros (EUR 2,500,000.-) by issuing twelve thousand three hundred and twenty-five (12,325) new shares with a par value of two hundred Euros (EUR 200.-) each, as follows:

- eight hundred and twenty-five (825) new common shares, the «A Shares», with a par value of two hundred Euros (EUR 200) each, together with the payment of a total issue premium of an amount of eight hundred thousand Euros (800,000.- EUR);

- eleven thousand five hundred (11,500) new shares, the «B Shares» with a par value of two hundred Euros (EUR 200.-).

Thereupon, Mr Daniel Boone, declares that the board of directors has accepted the subscription of a total of twelve thousand three hundred and twenty-five (12,325) new shares with a par value of two hundred Euros (EUR 200.-) each [825 «A Shares» together with the payment of a total issue premium of an amount of eight hundred thousand Euros (800,000.- EUR) and 11,500 «B Shares»], and that the new shares together with the total issue premium have been paid in by cash payments by several persons, more detailed in the said board meeting dated October 30, 2002, so that the total amount of three million two hundred sixty-five thousand Euros (EUR 3,265,000.-) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

4) As a consequence of the increase of the corporate capital, article 5-1 and article 5-2 of the articles of incorporation will from now on have the following wording:

Art. 5.

5.1 The Company has an issued and subscribed share capital (hereinafter: «Issued and Subscribed Share Capital») of two million five hundred thousand Euros (EUR 2,500,000.-) divided into twelve thousand and five hundred shares (12,500.-), one thousand (1,000) shares being named Class A shares, and eleven thousand and five hundred (11,500) being named Class B shares. All these shares have a par value of two hundred Euros (EUR 200.-) each.

5.2 The Issued and Subscribed Share Capital of the Company is represented by two million five hundred thousand Euros (EUR 2,500,000.-) divided into one thousand (1,000) Class A shares, and eleven thousand and five hundred (11,500) Class B shares, with a par value of two hundred Euros (EUR 200.00) per share, representing a total subscribed share capital amount of two million five hundred thousand Euros (Eur 2,500,000.-) (hereafter: «Shares Subscribed Amount»).

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the company as a result of the presently stated, increase of capital are estimated at approximately thirty-five thousand five hundred Euros (35,500.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le trente octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Daniel Boone, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme SECOND MIRROR HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg, en vertu d'une décision prise par le conseil d'administration de ladite société dans sa réunion du 30 octobre 2002, laquelle décision restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. La société anonyme SECOND MIRROR HOLDING S.A. a été constituée sous la dénomination de SECOND MIRROR HOLDING, S.à r.l. suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, agissant en remplacement du notaire instrumentant en date du 31 juillet 2002, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et dont les statuts furent modifiés par acte du notaire instrumentant en date du 30 septembre 2002, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations;

et qu'elle a actuellement un capital social entièrement libéré de trente cinq mille euros (EUR 35.000,-) correspondant à cent soixante-quinze (175) actions ordinaires A («actions A») d'une valeur nominale de deux cents euros (EUR 200) chacune.

2. L'article 5 des statuts, en ses paragraphes 4, 5 et 6, prévoit un capital autorisé dans les termes suivants:

«5.4 La Société disposera d'un capital autorisé (ci-après le «Capital autorisé») d'un montant de dix-neuf millions deux cents mille euros (EUR 19.200.000), représenté par:

- (i) Quatre mille (4.000) actions A d'une valeur nominale de deux cents euros (EUR 200,00) chacune;
- (ii) Quatre-vingt douze mille (92.000) actions B d'une valeur nominale de deux cents euros (EUR 200,00) chacune.

5.5 Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre, à sa discrétion, des actions A et des actions B nouvelles au-delà du Capital Emis et Souscrit dans le cadre du Capital Autorisé avec ou sans prime d'émission de façon à porter le capital total de la Société à tout ou partie du Capital Autorisé et à accepter les souscriptions de ces actions A et B et leur Prime correspondante pendant une période ne dépassant pas un mois. Ladite période peut être étendue par résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

5.6 Sauf dispositions prévues à l'article 5.5. ci-dessus, le Conseil d'Administration est, pour une période de cinq ans à partir de la constitution de la Société, autorisé à émettre des actions B nouvelles au-delà du Capital Emis et Souscrit dans les limites du capital autorisé par émission de warrants pour une quantité maximale de 46.000 qui octroient un droit aux anciens Actionnaires de souscrire en proportion de leurs participations à un nombre d'actions B équivalent et qui seront consignés dans le Registre des Actionnaires B de la Société à la date d'émission.

Si différentes des conditions fixées par la loi, les caractéristiques juridiques et économiques desdits titres doivent être déterminées dans un règlement spécifique que le Conseil d'Administration doit préparer et présenter à la première assemblée générale des Actionnaires pour approbation.»

3) En vertu de la prédite autorisation décrite dans l'article 5 des statuts, le conseil d'administration a décidé en sa réunion du 30 octobre 2002 de réaliser une tranche du capital autorisé à concurrence de deux millions quatre cent soixante-cinq mille euros (EUR 2.465.000,-) pour porter le capital social de son montant actuel de trente cinq mille euros (EUR 35.000,-) à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-) par l'émission de douze mille trois cent vingt-cinq (12.325) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cents euros (EUR 200,-) chacune, comme suit:

- huit cent vingt-cinq (825) nouvelles actions ordinaires, les «actions A», d'une valeur nominale de deux cents euros (EUR 200,-) chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de huit cent mille euros (EUR 800.000,-);

- onze mille cinq cents (11.500) nouvelles actions, les «actions B» d'une valeur nominale de deux cents euros (EUR 200,-) chacune.

Alors, Monsieur Daniel Boone, prénommé, déclare que le conseil d'administration a accepté la souscription d'un montant total de douze mille trois cent vingt-cinq (12.325) actions nouvelles, d'une valeur nominale de deux cent euros (EUR 200,-) chacune [825 «actions A» ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de huit cent mille euros (EUR 800.000,-) et 11.500 «actions B»], et que les actions nouvelles et la prime d'émission ont été intégralement libérées en espèces par plusieurs personnes mieux détaillées dans ladite réunion du Conseil d'Administration du 30 octobre 2002, de sorte que la somme de trois millions deux cent soixante-cinq mille euros (EUR 3.265.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant.

4) A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 5 alinéa 1^{er} et alinéa 2 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«Art. 5.

5.1 La Société dispose d'un capital social émis et souscrit (ci-après le «Capital Emis et Souscrit») de deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-), représenté par douze mille cinq cents actions, partagées entre mille (1.000) actions de Classe A et onze mille cinq cents (11.500) actions de Classe B. Toutes ces actions ont une valeur nominale de deux cents euros (EUR 200,00) chacune.

5.2 Le Capital Emis et Souscrit de la Société est représenté par deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,- EUR) divisé en mille (1.000) actions de Classe A et onze mille cinq cent (11.500) actions de Classe B, d'une valeur nominale de deux cents euros (EUR 200,00) chacune, représentant un montant de capital social souscrit total de deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000), (ci-après le «Montant Souscrit des Actions».)»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ trente cinq mille cinq cents euros (35.500,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Boone, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, vol. 14CS, fol. 99, case 2. – Reçu 32.650 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 novembre 2002.

G. Lecuit.

(89443/220/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

SECOND MIRROR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2016 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 88.815.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 novembre 2002.

G. Lecuit.

(89444/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

MXF DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 81.828.

Monsieur Xavier Mazauric a donné sa démission en date du 29 août 2002 de son poste d'administrateur-délégué de la société.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 577, fol. 47, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89324/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

PROCURA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 19.578.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 38, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROCURA HOLDING S.A.

Signature

Un administrateur

(89342/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

PLANTEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 58.623.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 38, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PLANTEX HOLDING S.A.

Signature

Un administrateur

(89343/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

MAEGA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 40.180.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 38, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAEGA HOLDING S.A.

Signature

Un administrateur

(89344/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

GraanFin EUROPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 65.614.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 38, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GraanFin EUROPA S.A.

Signature

Un administrateur

(89349/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

FRONTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 41.920.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 38, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FRONTEL S.A.

Signature

Un administrateur

(89350/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

COREA, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 73.320.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 4 novembre 2002

ad1) L'Assemblée générale, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, prend acte de la démission de:
MM. Alphonse Kugeler
Pierre Bouckaert

Après avoir remercié les administrateurs démissionnaires pour les éminents services rendus à la société, l'Assemblée générale nomme comme nouvel administrateur:

M. Gérard Picard avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg.

Le nombre des administrateurs est dorénavant fixé à trois.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire à tenir en 2007 statuant sur l'exercice 2006.

Pour extrait conforme

F. Van Bladel

Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 577, fol. 51, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89372/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

SPI LUX I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 76.138.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le
27 novembre 2002 à 10.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Les rapports du Conseil de Gérance au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001 sont approuvés;
- Le Bilan et le Compte de Profits & Pertes au 31 décembre 2000 et l'affectation du résultat sont approuvés;
- Décharge est donnée aux Gérants pour l'exercice de leurs mandats au 31 décembre 2000;
- Le Bilan et le Compte de Profits & Pertes au 31 décembre 2001 et l'affectation du résultat sont approuvés;
- Décharge est donnée aux Gérants pour l'exercice de leurs mandats au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 3 décembre 2002.

SPI LUX I, S.à r.l.

Représenté par M. Bogers

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 577, fol. 44, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89378/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

ZAZEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 89.586.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 17 octobre 2002 que, sur base du contrat de transfert d'actions en date du 17 octobre 2002, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les actions de la société de EUR 42,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'actionnaire	Nombre d'actions
CATHFISH, S.à r.l.	300
Total	300

Luxembourg, le 17 octobre 2002.

B. Zech / S. Colson

Gérant / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2002, vol. 577, fol. 64, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89380/724/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

SPI LUX II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 76.106.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le

27 novembre 2002 à 11.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Les rapports du Conseil de Gérance au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001 sont approuvés;
- Le Bilan et le Compte de Profits & Pertes au 31 décembre 2000 et l'affectation du résultat sont approuvés;
- Décharge est donnée aux Gérants pour l'exercice de leurs mandats au 31 décembre 2000;
- Le Bilan et le Compte de Profits & Pertes au 31 décembre 2001 et l'affectation du résultat sont approuvés;
- Décharge est donnée aux Gérants pour l'exercice de leurs mandats au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 3 décembre 2002.

SPI LUX II, S.à r.l.

Représenté par M. Bogers

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 577, fol. 44, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89379/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

HUMA-HUMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 89.588.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 17 octobre 2002 que, sur base du contrat de transfert d'actions signé en date du 17 octobre 2002, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les actions de la société de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'actionnaire	Nombre d'actions
M. Javier Braun Burillo	506
Total	506

Luxembourg, le 17 octobre 2002.

R. P. Pels / V. Delrue

Gérant / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2002, vol. 577, fol. 64, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89381/724/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

P & W CNC UMFORMTECHNIK, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6793 Grevenmacher, 15, route de Trèves.
H. R. Luxemburg B 78.920.

Im Jahre zweitausendzwei, den elften November,

ist vor dem unterzeichneten Notar Camille Mines, mit dem Amtswohnsitz in Capellen, die ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung P & W CNC UMFORMTECHNIK, S.à r.l. mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 15, route de Trèves, zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet am 3. November 2000, veröffentlicht im Mémorial C Seite 19421 von 2001, die Satzung wurde abgeändert gemäss einer ausserordentlichen Generalversammlung, vom 17. August 2001, beide Urkunden durch den amtierenden Notar mit damaligem Amtssitz in Redingen.

Die Gesellschaft ist eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B 78.920.

Erschienen sind:

- 1.) Herr Friedhelm Wollenhaupt, Kaufmann, wohnhaft in D-55767 Schwollen, 9, am Schwimmbad.
- 2.) Frau Sabine Elisabeth Buchberger, geborene Brieger, Kauffrau, wohnhaft in D-60439 Frankfurt, Antoniusstrasse 117.

Somit sind alle einhundert ausgegebenen Gesellschaftsanteile vertreten und diese Versammlung ist rechtsgültig zusammengesetzt und beschlussfähig.

Die Versammlung nimmt zur Kenntnis, daß Herr Friedhelm Wollenhaupt alle seine ein hundert Gesellschaftsanteile an Frau Sabine Elisabeth Buchberger abgetreten hat.

Die Gesellschaftssatzung bleibt unverändert.

Herr Friedhelm Wollenhaupt bleibt als Geschäftsführer im Amt.

Die in der Gründungsurkunde enthaltene Rubrik «Zeichnung und Einzahlung» wird wie folgt geändert:

«Alle Gesellschaftsanteile werden von Frau Sabine Elisabeth Buchberger, Kauffrau, wohnhaft in D-60439 Frankfurt, Antoniusstrasse 117 gehalten.»

Der zweite Absatz dieser Rubrik bleibt unverändert.

Es wird ausdrücklich bestätigt, daß der Gesellschaftssitz inzwischen in L-6793 Grevenmacher, 15, route de Trèves ist, und nicht mehr wie in der Gründungsurkunde erwähnt, auf Nr. 19, route de Trèves.

Kosten

Die Kosten dieser Urkunde sind solidarisch zu Lasten der Gesellschaft und des neuen Gesellschafters.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Capellen, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung haben die Erschienenen, welche dem Notar mit Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt sind mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Wollenhaupt, S. Buchberger, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 15 novembre 2002, vol. 426, fol. 44, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial C.

Capellen, am 6. Dezember 2002.

C. Mines.

(89565/225/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

WAGNER ESTRICHBAU, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6690 Moersdorf, 3, Millewée.

R. C. Luxembourg B 28.776.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 5 décembre 2002, vol. 177, fol. 72, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(94253/820/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 décembre 2002.

WEWA HOME SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6433 Echternach, 1, rue Dondelinger.

R. C. Diekirch B 931.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Echternach, le 28 novembre 2002, vol. 135, fol. 86, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 décembre 2002.

Signature.

(94257/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 décembre 2002.

SANOLUX, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6415 Echternach, 7, rue Bréilekes.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Echternach, le 28 novembre 2002, vol. 135, fol. 86, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 décembre 2002.

Signature.

(94258/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 décembre 2002.

CRIMACRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 55.686.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 38, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRIMACRI S.A.

Signature

Un administrateur

(89351/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

COFINOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
R. C. Diekirch B 3.250.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Diekirch, le 27 novembre 2002, vol. 272, fol. 44, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 3 décembre 2002.

COFINOR S.A.

Signature

(94276/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 décembre 2002.

COFINOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
R. C. Diekirch B 3.250.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Diekirch, le 27 novembre 2002, vol. 272, fol. 44, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 3 décembre 2002.

COFINOR S.A.

Signature

(94275/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 décembre 2002.

COFINOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
R. C. Diekirch B 3.250.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 27 novembre 2002, vol. 272, fol. 44, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 3 décembre 2002.

COFINOR S.A.

Signature

(94274/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 décembre 2002.

M.T.G. MINERALÖLTRANSPORTGESELLSCHAFT, G.m.b.H.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6415 Echternach, 7, rue Bréilekes.
R. C. Diekirch B 1.274.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Echternach, le 28 novembre 2002, vol. 135, fol. 86, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 décembre 2002.

Signature.

(94259/551/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 décembre 2002.

CARTAG INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 77.158.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 38, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARTAG INTERNATIONAL S.A.

Signature

Un administrateur

(89352/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

ALEON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Diekirch B 2.963.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 58, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour ALEON HOLDING S.A.

Signature

(94261/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 décembre 2002.

HÄMELMAOUS DIVERS, Association sans but lucratif.

Siège social: L-6473 Echternach, 6, rue des Moulins.

STATUTS

Edition 2002 votée par l'assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 2002

1. Titre I^{er}: Dénomination, siège social**Art. 1^{er}.**

- L'association est dénommée HÄMELMAOUS DIVERS association sans but lucratif (A.s.b.l.).
- Sa durée est illimitée.

Art. 2.

- Son siège social est établi à: L-6473 Echternach, 6, rue des Moulins. Il peut être transféré par décision du conseil d'administration à toute autre adresse. Toute modification du siège social doit être publiée dans le mois de sa date au Mémorial.

2. Titre II: Objet**Art. 3.** L'association a pour objet:

- 3.1. De regrouper sous sa direction des plongeurs pratiquant les activités et les sports subaquatiques, reconnues par la CONFEDERATION MONDIALE DES ACTIVITES SUBAQUATIQUES (C.M.A.S.).
- 3.2. De développer par tous les moyens appropriés, sur le plan sportif, artistique et scientifique, la connaissance du monde subaquatique ainsi que la pratique des sports et activités subaquatiques et aquatiques.
- 3.3. D'entretenir l'amitié avec les associations sportives au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.
- 3.4. D'organiser des rencontres sportives nationales et internationales.
- 3.5. De contribuer au respect des lois et règlements ayant pour objet la conservation de la faune, de la flore et des richesses subaquatiques.
- 3.6. De s'employer à la formation de plongeurs autonomes, de les soumettre aux examens et de leur décerner les brevets fédéraux reconnus par la CONFEDERATION MONDIALE DES ACTIVITES SUBAQUATIQUES (C.M.A.S.).
- 3.7. Elle peut poser tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle peut notamment prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son objet.
- 3.8. L'association ne poursuit aucun but politique ni professionnel

3. Titre III: Associés**Art. 4.**

- L'association est composée de membres associés et de membres adhérents. Le nombre minimum des membres associés ne peut être inférieur à trois.

Art. 5.

- Sont membres associés:
 - * Les comparants au présent acte et tous les membres adhérents présentés par deux associés au moins à la première assemblée générale.
 - * Par la suite tout membre adhérent ayant cotisé pour une 2^{ème} année sociale.

Art. 6.

- Tout nouveau membre se soumet volontairement au règlement d'ordre intérieur du club (R.O.I.). Un exemplaire du R.O.I. en cours est remis à chaque nouveau membre.
- Les admissions des membres adhérents sont décidées souverainement par le conseil d'administration.
- Les personnes qui désirent aider l'association à réaliser son but peuvent être admises en qualité de membres sympathisants ou protecteurs.

Art. 7.

- Les membres associés et adhérents sont libres de se retirer à tout moment de l'association en adressant par écrit leur démission au conseil d'administration.
- Est réputé démissionnaire, le membre associé ou adhérent qui ne paie pas la cotisation qui lui incombe, dans les 90 jours qui suit la facture de la cotisation annuelle adressée.

- L'exclusion d'un membre associé ou adhérent ne peut être prononcée que par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des voix présentes.

Art. 8.

- L'associé démissionnaire ou exclu, et les ayants droit d'un associé démissionnaire, exclu ou défunt, n'ont aucun droit à faire valoir sur l'avoir social et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations versées.

4. Titre IV: Cotisations

Art. 9.

- Les membres associés et les membres adhérents paient une cotisation annuelle identique. Le montant de cette cotisation est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra pas être supérieure à: 200 €.

- Outre la cotisation, les nouveaux membres devront s'acquitter, pour la première année, d'un droit d'entrée qui ne pourra pas être supérieur à 150 € Le montant de ce droit d'entrée est fixé par l'assemblée générale.

5. Titre V: Assemblée générale

Art. 10.

- L'assemblée générale est composée de tous les membres associés. Elle est présidée par le président du conseil d'administration. Les membres adhérents pourront y assister sans pour autant avoir un droit de vote.

Art. 11.

- Les attributions de l'assemblée générale comportent le droit:

* De modifier les statuts et de prononcer la dissolution de l'association en se conformant aux disposition légales en la matière.

* De nommer et de révoquer les administrateurs.

* D'approuver annuellement les budgets et les comptes.

* D'exercer tous autres pouvoirs dérivant de la loi ou des statuts.

Art. 12.

- Il doit être tenu au moins une assemblée générale chaque année, durant le mois de novembre de l'année civile.

- L'association peut être réunie en assemblée générale extraordinaire à tout moment par décision du conseil d'administration ou à la demande d'un cinquième des membres associés.

Art. 13.

- Les membres sont convoqués aux assemblées générales par le président du conseil d'administration.

- Les convocations sont faites par lettre huit jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Elles contiennent l'ordre du jour.

Art. 14.

- Tous les membres associés ont un droit de vote égal à l'assemblée générale, chacun disposant d'une voix. Ils peuvent se faire représenter par un mandataire titulaire d'une procuration. Chaque membre ne peut être titulaire que d'une procuration.

- Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées, sauf dans le cas où il en est décidé autrement par la loi ou les statuts.

En cas de partage de voix, celle du président ou de l'administrateur qui le remplace est prépondérante.

Art. 15.

- L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur la dissolution de l'association ou la modification aux articles 8 et 20 de la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée par la loi du 22 février 1984 et celle du 4 mars 1994.

Art. 16.

- Les décisions de l'assemblée générale sont consignées dans un registre des actes de l'association, sous forme de procès-verbaux, signés par le président

- Ce registre est conservé au siège de l'association où tout membre peut en prendre connaissance mais sans déplacement du registre.

Art. 17.

- Les modifications aux statuts devront se faire conformément aux dispositions légales.

6. Titre VI: Conseil d'administration

Art. 18.

- L'association est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, et de neuf membres au plus, élus parmi les membres associés et nommés par l'assemblée générale et à tout moment révocable par elle. Les membres du conseil d'administration sont élus soit par acclamation, soit au scrutin secret à la majorité simple de voix. Les candidatures doivent être parvenues au président au moins trois jours avant l'assemblée générale.

- Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige sur convocation du président ou de deux administrateurs. Il délibère valablement dès que la moitié de ses membres est présente.

Art. 19.

- La durée du mandat est fixée à trois ans. Le comité est renouvelé chaque année du tiers de ses membres. En cas de vacances au cours d'un mandat, l'administrateur provisoire nommé pour y pourvoir achève le mandat de celui qu'il remplace.

- Les membres démissionnaires, hors roulement, doivent adresser leur démission par écrit à l'Assemblée Générale.

- En cas de non présentation à l'assemblée générale, sans excuses et sans lettre de démission à l'A.G., celle-ci considérera d'office le membre absent du conseil d'administration comme démissionnaire et non rééligible.
- Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Art. 20.

- Le conseil désigne parmi ses membres un président, un vice-président, un trésorier et un secrétaire.
- En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont assumées par le vice-président ou le plus âgé des administrateurs présents.

Art. 21.

- Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix émises par les administrateurs présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du président ou de l'administrateur est prépondérante.

Art. 22.

- Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association. Il peut notamment, sans que cette énumération soit limitative et sans préjudice de tous autres pouvoirs dérivant de la loi ou des statuts, faire et passer tous actes et tous contrats, transiger, compromettre, acquérir, échanger, vendre tous biens meubles et immeubles, hypothéquer, emprunter, conclure des baux de toute durée, accepter tous legs, subsides, subventions, donations et transferts, renoncer à tous droits, conférer tous pouvoirs à des mandataires de son choix, associés ou non, représenter l'association en justice, tant en défendant qu'en demandant.

- Il peut aussi toucher et recevoir toutes sommes et valeurs consignées, ouvrir tous comptes auprès des banques et de l'office des chèques postaux, effectuer sur lesdits comptes toutes opérations et notamment tout retrait de fonds par chèque ou par ordre de virement, payer toutes sommes dues par l'association.

- Le conseil nomme et évoque, soit lui-même, soit par mandataire, tous les agents, employés et membres du personnel de l'association. Il détermine leurs occupations et rémunérations.

Art. 23.

- Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer la gestion journalière de l'association, avec l'usage de la signature afférente à cette gestion, à l'un de ses membres ou à un tiers.

Art. 24.

- Les actes qui engagent l'association autres que ceux de la gestion journalière sont signés, à moins d'une délégation spéciale du conseil, soit par le président, soit par deux administrateurs-délégués, lesquels n'auront pas à justifier de leurs pouvoirs à l'égard des tiers.

Art. 25.

- Les administrateurs ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat. Celui-ci est exercé à titre gratuit.

7. Titre VII: Règlement d'ordre intérieur**Art. 27.**

- Un règlement d'ordre intérieur pourra être présenté par le conseil d'administration à l'assemblée générale. Des modifications à ce règlement pourront être apportés par une assemblée générale, statuant à la majorité simple des associés présents ou représentés.

8. Titre VIII: Dispositions diverses**Art. 28.**

- La durée de l'exercice social est de douze mois. Son début et sa fin sont définis par le R.O.I. (Règlement d'ordre intérieur).
- L'exercice fiscal va du 1^{er} novembre jusqu'au 31 octobre.

Art. 29.

- Le compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice seront annuellement soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire.

Art. 30.

- L'assemblée générale désignera 3 commissaires chargés de vérifier les comptes de l'association et de lui présenter un rapport annuel. Ils sont nommés pour une année et sont rééligibles.

Art. 31.

- En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale désignera le ou les liquidateurs, déterminera leurs pouvoirs et indiquera l'affectation à donner à l'actif net de l'avoir social. Cette affectation devra obligatoirement être faite en faveur, par présence, à une ou plusieurs associations sportives ou, à défaut, à une oeuvre de bienfaisance.

- Ces décisions ainsi que les noms, professions et adresses du ou des liquidateurs seront publiés aux annexes du Mémorial.

Décision

De l'assemblée générale et du conseil d'administration du 9 novembre 2002:

Entre les soussignés et tous ceux qui y adhéreront ultérieurement, il est formé une association sans but lucratif, régie par la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée, et les présents statuts.

Brimaire Sam, 15, rue Emile Lux, L-3738 Rumelange

Jochims Silke, 5, Am lewechten Flouer, L-6691 Moersdorf

Kauffmann Benoît, 6, rue des Moulins, L- 6473 Echternach

Kerschenmeyer Patrick, 88, rue Schetzel, L-2518 Luxembourg
 Mousel Rémy, 14, Ale Biergwé, L-6586 Steinheim
 Schabo Bernard, Hinter der Hoeh, 2, D-54668 Ferschweiler
 Schabo Katja, Hinter der Hoeh, 2 D-54668 Ferschweiler
 Thiry Théo, 15, place du Marché, L-6460 Echternach
 Weber Eric, 49, rue de Grundhof, L-6550 Berdorf
 Enregistré à Echternach, le 2 décembre 2002, vol. 135, fol. 87, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J.M. Miny.

(94190/000/179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 décembre 2002.

ANATOLIE FINANCE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
 R. C. Luxembourg B 50.343.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 38, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ANATOLIE FINANCE S.A.

Signature

Un administrateur

(89353/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

SOCIETE DES ARQUEBUSIERS DE LA VILLE DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 142, Val Sainte Croix.
 R. C. Luxembourg B 4.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, tels qu'approuvés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 61, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2002.

(89374/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

ESTEREL TECHNOINVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
 R. C. Luxembourg B 61.680.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2002, vol. 577, fol. 70, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveauCHF (55.283,13)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Signature.

(89664/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2002.

ESTEREL TECHNOINVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
 R. C. Luxembourg B 61.680.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 décembre 2002, que:

- Le siège social de la société a été transféré au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

- Monsieur Michele Clerici, et Madame Mireille Gehlen ont été nommés respectivement Administrateur-Délégué et Administrateur de la société en remplacement de Messieurs Diego Lissi et Martin Sandle, Administrateurs démissionnaires.

Luxembourg, le 4 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2002, vol. 577, fol. 70, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(89665/802/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2002.

ROYAL DISTRIBUTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8077 Bertrange, 295, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 88.816.

L'an deux mille deux, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Umberto Pollio, employé privé, demeurant à L-2555 Luxembourg, 39, rue de Strassen.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé actuel de la société à responsabilité limitée ROYAL DISTRIBUTION, S.à r.l., avec siège social à Strassen, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 13 août 2002, en voie de publication;
- Qu'il a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé décide de transférer le siège social de L-8033 Strassen, 12, rue Albert Schweitzer à L-8077 Bertrange, 295, rue de Luxembourg de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le siège social est établi à Bertrange.»

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: U. Pollio, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2002, vol. 14CS, fol. 90, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 20 novembre 2002.

G. Lecuit.

(89441/220/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

ROYAL DISTRIBUTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8077 Bertrange, 295, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 88.816.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 20 novembre 2002.

G. Lecuit.

(89442/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

**CASTELWAY HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. IRA & SON'S HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 87.476.

L'an deux mille deux, le huit novembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IRA & SON'S HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte notarié en date du 7 mai 2002 non encore publié dans le Mémorial.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Cécile Hestin, avocat au barreau de Paris, demeurant à Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Catherine Graff, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de la société IRA & SON'S HOLDING S.A. en CASTELWAY HOLDING S.A.;

2. Transfert de siège social;

3. Démission de M^e Charles Duro et de la Princesse Ira Von Fürstenberg, ès qualité d'administrateurs;

4. Nomination de deux nouveaux administrateurs;

5. Démission de la société FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A. en sa qualité de commissaire aux comptes de la société;

6. Nomination de la société SRE REVISION S.A. en remplacement de la société FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A.;

7. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les action-

naires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que l'intégralité du capital social de la Société étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée sur les différents points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de modifier la dénomination sociale de la société IRA & SON'S HOLDING S.A. en CASTELWAY HOLDING S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société situé au 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée constate les démissions de M^e Charles Duro et de la Princesse Ira Von Fürstenberg, ès qualité d'administrateurs de la société et nomme en remplacement M^e Tom Felgen, Avocat à la Cour, résident à Luxembourg et M. Franck Provost, Directeur, résident à Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de la société en 2008.

Quatrième résolution

L'assemblée constate la démission de la société FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A. en sa qualité de commissaire aux comptes de la société et nomme en remplacement la SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., ayant son siège social 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de la société en 2008.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Duro, C. Hestin, C. Graff, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2002, vol. 136S, fol. 97, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2002.

J. Elvinger.

(89419/211/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

**CASTELWAY HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. IRA & SON'S HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 87.476.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(89420/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

PRIVATE EQUITY HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 61.244.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2002, vol. 577, fol. 34, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour PRIVATE EQUITY HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.

M. Bogers

Administrateur

(89377/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

FLF, FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DE FOOTBALL, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 68, rue de Gasperich.

Objet: Décision du Conseil d'Administration de la FLF du 3 décembre 2002

Par délibération en date de ce jour, le Conseil d'Administration de la FLF a unanimement pris la décision de transférer le siège social de la FLF, A.s.b.l. de L-2560 Luxembourg, 50, rue de Strasbourg à L-1617 Luxembourg, 68, rue de Gasperich.

Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2002, vol. 577, fol. 65, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89376/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

LOGAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-2230 Luxembourg, 43, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 33.289.

L'an deux mille deux, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Joao de Deus Correia Goncalves, maçon, demeurant à L-1342 Luxembourg, 75, rue de Clausen.

2) Madame Laurinda de Jesus Goncalves Rodrigues, serveuse, demeurant à L-1342 Luxembourg, 75, rue de Clausen.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée, établie à Luxembourg, sous la dénomination de LOGAN, S.à r.l., constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Kerschen, alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 28 février 1990, publié au Mémorial C numéro 335 du 20 septembre 1990, avec un capital social de cinq cent mille francs (500.000,- Fr.) divisé en cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,- Fr.) chacune, et inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 33.289,

à la suite de deux cessions de parts sous seing privé datées du 15 janvier 2002, ci-annexées en copie, aux termes desquelles la dame Georgina Fernandes Faria a cédé à Monsieur Joao de Deus Correia Goncalves, prénommé, ses cinquante (50) parts sociales, et la dame Sandra Lucia Fernandes Soares a cédé à Madame Laurinda de Jesus Goncalves Rodrigues, prénommée, ses cinquante (50) parts sociales.

En tant que seuls associés ils prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter lesdites cessions de parts.

Deuxième résolution

L'article 6, deuxième alinéa, est modifié comme suit:

«Art. 6. 2^e alinéa.

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Monsieur Joao De Deus Correia Goncalves, prénommé, cinquante parts sociales 50

2) Madame Laurinda de Jesus Goncalves Rodrigues, prénommée, cinquante parts sociales. 50

Total: cent parts sociales 100»

Troisième résolution

Les associés décident de convertir la devise du capital social exprimée actuellement en LUF, en EUR, en conséquence le capital social est converti de cinq cent mille francs (500.000,- LUF) en douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-sept euros (12.394,67 €).

Quatrième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de cinq virgule trente-trois euros (5,33 €), pour le porter de son montant converti à douze mille quatre cents euros (12.400,- €), par versement en espèces et par fixation de la valeur nominale des parts sociales à cent vingt-quatre euros (124,- €), lequel montant a été versé en société, ce qui est reconnu par les comparants.

Cinquième résolution

A la suite des résolutions qui précèdent, les associés décident de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 6. 1^{er} alinéa. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,-€) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- €) chacune.»

Rien d'autre ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, 3, rue Thomas Edison Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Correia Goncalves, L. Goncalves Rodrigues, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 137S, fol. 13, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2002.

J.-P. Hencks.

(89431/216/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

LOGAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 43, rue du Fort Neipperg.

R. C. Luxembourg B 33.289.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2002.

J.-P. Hencks.

(89432/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

REFERENCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 85.589.

L'an deux mille deux, le onze novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. Monsieur David Barthel, gérant, demeurant à L-4011 Esch-sur-Alzette, 105, rue de l'Alzette,

2. Monsieur Hervé Chanay, travailleur indépendant, demeurant à L-5943 Itzig, 2, rue Jean-Pierre Lanter,

les deux ici représentés par Monsieur Frédéric Deflorenne, employé privé, demeurant à L-5440 Remerschen, 111, Waistrooss,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 8 novembre 2002.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée REFERENCE, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 21 janvier 2002, publié au Mémorial, Recueil C numéro 686 du 3 mai 2002;

- Qu'aux termes de deux cessions de parts sous seing privé, intervenues en date du 8 novembre 2002, lesquelles resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles, il a été cédé par:

a) FT HOLDING 1 S.A., ayant son siège social à Tortola, BVI, 625 parts sociales à Monsieur David Barthel, prénommé, au prix global de 1,- EUR, quittancé;

b) WELLS LIMITED, ayant son siège social à Tortola, BVI, 625 parts sociales à Monsieur Hervé Chanay, prénommé, au prix global de 1,- EUR, quittancé;

- Que les cessionnaires sont propriétaires des parts cédées et ils auront droit aux bénéfices y afférents à partir des dites cessions;

- Que Monsieur Frédéric Deflorenne, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial, en vertu de deux procurations sous seing privé délivrées, le 8 novembre 2002, lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles, au nom et pour compte de Monsieur David Barthel, prénommé, en sa qualité de gérant de la société à responsabilité limitée REFERENCE, S.à r.l., déclare accepter lesdites cessions de parts ci-avant documentées au nom et pour compte de la société et dispenser les cédantes de les faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'accepter les cessions de parts ci-avant documentées.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été attribuées comme suit:

1. Monsieur David Barthel, gérant, demeurant à L-4011 Esch-sur-Alzette, 105, rue de l'Alzette, six cent vingt-cinq parts sociales	625
2. Monsieur Hervé Chanay, travailleur indépendant, demeurant à L-5943 Itzig, 2, rue Jean-Pierre Lanter, six cent vingt-cinq parts sociales	625
Total: mille deux cent cinquante parts sociales	1.250»

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ sept cents euros (700,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Deflorenne, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2002, vol. 15CS, fol. 23, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 4 décembre 2002.

G. Lecuit.

(89445/220/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

REFERENCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 85.589.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 4 décembre 2002.

G. Lecuit.

(89446/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

BARCLAYS INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 31.439.

Le bilan au 31 juillet 2002 de BARCLAYS INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG), SICAV a été enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 577, fol. 53, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2002.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(89447/051/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

BARCLAYS INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 31.439.

Faisant suite à l'assemblée générale du 29 novembre 2002, sont nommés administrateurs:

Philippe Hoss,

Anthony Dessain,

Chris Milson,

Martyn Scriven,

Geoff Towers,

Eugenio Yurrita,

Richard Thomas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 577, fol. 53, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(89448/051/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

PPG INTERNATIONAL, Société Anonyme.
Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le cinq novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. BEFORT VENTURES LTD, ayant son siège social à Tortola, BVI.

2. CLARKESON MANAGEMENT COMPANY LTD, ayant son siège social à Tortola, BVI, les deux ici représentées par Monsieur Jean Naveaux, conseil économique, demeurant à Latour, Belgique, en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 18 octobre 2002.

Lesdites procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PPG INTERNATIONAL.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'importation, l'exportation, l'achat, la vente, la représentation et la distribution des métaux précieux sous toutes formes, brutes ou taillées, pour son compte propre ou pour le compte de tiers.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers ainsi que la gestion et la mise en valeur de son patrimoine immobilier propre.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier jeudi du mois de juin à 15.00 heures et pour la première fois en 2003.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2002.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. BEFORT VENTURES LTD, préqualifiée, trois cent neuf actions	309
2. CLARKESON MANAGEMENT COMPANY LTD, préqualifiée, une action	<u>1</u>

Total: trois cent dix actions

310
Les actions ont été libérées à concurrence de 100%, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

a) BEFORT VENTURES LTD, préqualifiée,

- b) CLARKESON MANAGEMENT COMPANY LTD, préqualifiée,
 c) Monsieur Jean-Pierre Levy, administrateur, demeurant à L-2423 Luxembourg, 6, rue de Pont Rémy.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

INTERNATIONAL NET LTD, ayant son siège social à Nassau, Bahamas.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2008.

5. Le siège social de la société est fixé à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Jean-Pierre Levy, prénommé.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires Monsieur Jean-Pierre Levy, prénommé, comme administrateur-délégué pour engager la société par sa seule signature pour les matières de gestion journalière; pour les autres matières, la co-signature de l'administrateur-délégué et de l'un des deux autres administrateurs sera requise.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Naveaux, J.-P. Levy, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2002, vol. 137S, fol. 1, case 10.— Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 26 novembre 2002.

G. Lecuit.

(89512/220/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2002.

D.C. IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) La société DUCAT HOLDING, Société Anonyme, avec siège social à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim,

ici représentée par deux de ses administrateurs:

a) Madame Marie-Paul van Waelem, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

b) Madame Marie-Joseph Renders, administrateur de société, demeurant à Beersel.

2) Madame Marie-Paul van Waelem, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de D.C. IMMOBILIERE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet, pour son propre compte, l'acquisition, la vente, la détention et la location d'immeubles de tous genres tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

En outre elle peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, faire acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, réaliser leur gestion et leur mise en valeur, octroyer aux entreprises

auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, constituer tous titres tenus en portefeuille en nantissement pour garantie des crédits, prêts ou avances alloués par des tiers aux sociétés dans lesquelles elle détient des participations (sous réserve que pareil nantissement ne soit pas défendu par la loi nationale gouvernant les titres à donner en nantissement), enfin réaliser toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Les actions sont nominatives.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est fixé à trois cent dix mille Euros (EUR 310.000,-) représenté par douze mille quatre cents (12.400) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le vingt-cinq novembre 2007, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit, et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les mandats d'administrateurs seront exercés gratuitement.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale qui se tient consécutivement à la constitution de la société. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer respectivement par écrit ou par la production de l'original télécopie.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. La société indemniserà tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, de toute perte ou dommage (y compris, mais sans que cette énumération ne soit limitative, les frais judiciaires de n'importe quel litige) occasionnés par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs de toute autre société dont la société est actionnaire ou créancière, sauf le cas où lors de pareils actions ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la société est informée par son conseil que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs en question n'est pas responsable pour négligence grave ou mauvaise administration. Ce droit à l'indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

La première assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la désignation du président du conseil d'administration et à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

Art. 12. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, y compris les actes d'achat, de vente ou d'échange d'immeubles, les actes de mainlevée avant ou après paiement, les actes de postposition et les actes d'emprunt ou d'ouverture de crédit, avec ou sans garantie hypothécaire, y compris la stipulation de la voie parée conformément aux dispositions de l'article 879 et suivants du Nouveau Code de Procédure Civile (ancien article 71 de la loi du 2 janvier 1889) sur la saisie immobilière, et y compris les nantissements des titres tenus en portefeuille, par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 15. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois d'avril à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 17. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 18. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 20. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra en observant les règles légales y relatives, verser des acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 22. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présentes statuts.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Dispositions transitoires

- 1) Par dérogation à l'article 19, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre 2002.
- 2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2003.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 1.500,- Euros.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) La société DUCAT HOLDING, Société Anonyme, prénommée, mille deux cent trente-huit actions	1.238
2) Madame Marie-Paul van Waelem, prénommée, deux actions	2
Total: mille deux cent quarante actions	1.240

Toutes les actions ont été souscrites et entièrement libérées de sorte que la société a dès à présent à sa disposition la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est fixée à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice de l'an 2007:

a) Madame Marie-Paul van Waelem, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Elle est nommée Présidente du Conseil d'Administration.

b) Madame Marie-Joseph Renders, administrateur de société, demeurant à Beersel.

c) La société FIDIGA S.A., avec siège social à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée statuant sur l'exercice de l'an 2007.

La SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., avec siège à L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M.-P. van Waelem, M.-J. Renders, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 16CS, fol. 4, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

J.-P. Hencks.

(89702/216/197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2002.

D.C. IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

L'an deux mille deux, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (ci-après «l'Assemblée») des actionnaires de D.C. IMMOBILIERE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 7, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, non encore inscrite auprès du Registre du commerce et des sociétés près le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire, de résidence à Luxembourg, en date du 25 novembre 2002, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après, la «Société»).

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Marie-Paul van Waelem, administrateur de société, demeurant à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Madame Marie-Paule Kohn-Thibo, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Joseph Renders, administrateur, demeurant à Beersel.

Le Bureau étant ainsi constitué, Madame le Président a exposé et a prié le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte de la liste de présence établie et signée par les membres du Bureau que 1.240 (mille deux cent quarante) actions ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société s'élevant à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) sont dûment représentées à l'Assemblée qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour, tels que repris ci-après.

La liste de présence qui a été signée par les actionnaires présents à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour y être soumise aux formalités d'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation de capital pour un montant total de (EUR 5.500,-) par l'émission de (220) actions privilégiées sans droit de vote d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune;

3. Souscription de l'augmentation de capital par les actionnaires de la Société;

4. Annulation de l'autorisation donnée au conseil d'administration d'augmenter le capital social dans le cadre du capital social autorisé;

5. Réformulation et adaptation des articles 5, 18 et 20 des statuts pour refléter l'augmentation de capital par la création d'actions privilégiées sans droit de vote et les aménagements particuliers y relatifs, ainsi que l'annulation du capital autorisé et de l'autorisation y relative.

Les faits exposés ayant été déclarés exacts par l'Assemblée, celle-ci, après délibération, passe les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée reconnaît que l'entière du capital social est représentée à la présente Assemblée, que les actionnaires présents considèrent qu'ils ont été valablement convoqués et déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, que partant, il a été renoncé aux formalités de convocation.

Seconde résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social par un montant de EUR 5.500,- (cinq mille cinq cents Euros) par l'émission de 220 (deux cent vingt) actions privilégiées sans droit de vote ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) à EUR 36.500,- (trente-six mille cinq cents Euros). Les actions privilégiées seront des actions de catégorie B et les actions ordinaires préexistantes seront des actions de catégorie A.

Intervention - Souscription - Libération

Sont ensuite intervenues:

1) la société anonyme PORTO S.A., avec siège social à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim, Ici représentée par deux de ses administrateurs:

a) Madame Marie-Paul van Waelem, administrateur de société, demeurant à Luxembourg,

b) Madame Marie-Joseph Renders, administrateur de société, demeurant à Beersel,

2) Madame Marie-Paul van Waelem, administrateur de société, demeurant à Luxembourg, agissant en nom personnel, lesquelles ont déclaré souscrire les deux cent vingt (220) actions nouvelles, pour la valeur de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, comme suit:

a) la société PORTO S.A., deux cent dix-neuf (219) actions,

b) Madame Marie-Paul van Waelem, une (1) action,

lesquelles actions ont été intégralement libérées par un versement en espèces d'un montant de cinq mille cinq cents Euros (EUR 5.500,-), ce dont la preuve a été rapportée au notaire soussigné qui le constate expressément.

Il en résulte qu'à l'heure actuelle la composition de l'actionnariat est la suivante:

PORTO S.A., prénommée: mille deux cent trente-huit (1.238) actions de catégorie A et deux cent dix-neuf (219) actions de catégorie B,

Madame Marie-Paul van Waelem, prénommée: deux (2) actions de catégorie A et une (1) action de catégorie B.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'annuler l'autorisation donnée au conseil d'administration d'augmenter le capital social par le biais et dans les limites du capital social autorisé et de supprimer toute référence y relative dans les statuts.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions prises ci-avant, l'article 5 des statuts sera modifié comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente-six mille cinq cents Euros (EUR 36.500,-), représenté par mille deux cent quarante (1.240) actions ordinaires de catégorie A (les «Actions A») et par deux cent vingt (220) actions privilégiées sans droit de vote de catégorie B (les «Actions B»). Les actions de toutes les catégories (les «Actions») ont chacune une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-).

Les Actions sont nominatives.

Les Actions sont en principe librement cessibles entre les actionnaires (sous réserve des termes et conditions de la Convention d'Actionnaires). Les Actions seront transmissibles à des tiers, non actionnaires, sous réserve des termes et conditions de la Convention d'Actionnaires.»

En conséquence des résolutions prises ci-avant, il sera ajouté à la fin du deuxième paragraphe de l'article 20 des statuts formulé comme suit: «Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.», le paragraphe suivant:

«Chaque Action B donne droit, sans préjudice des dispositions prévues au présent Article 20, à un dividende préférentiel récupérable de 1 (un) pour cent p.a. de la valeur nominale d'une Action B, lequel dividende préférentiel viendra en déduction du paiement au titre de tout dividende ordinaire. Le dividende préférentiel récupérable sera, chaque fois qu'il y aura une distribution de dividendes ordinaires de la Société, payé par préférence. Outre l'attribution d'un dividende privilégié, les Actions B participent ensemble avec les Actions A au partage du bénéfice, déterminé conformément aux articles 19 et suivants des présents Statuts, à répartir sur base de la clef de répartition des bénéfices arrêtée dans la convention conclue entre la Société, les actionnaires (souscripteurs) d'Actions A et les actionnaires (souscripteurs) d'Actions B et qui sera datée ou du 27 novembre 2002 ou d'une date rapprochée (la «Convention d'Actionnaires»). Conformément à la Loi, l'assemblée générale des actionnaires aura le pouvoir et l'autorité de déclarer et payer tout dividende.»

En conséquence des résolutions prises ci-avant, il sera ajouté à la fin du deuxième paragraphe de l'article 21 des statuts le paragraphe suivant:

«En cas de liquidation, les Actions B confèrent un droit préférentiel de liquidation équivalent à la valeur nominale des dites actions dans la Société. Le montant correspondant au droit préférentiel de liquidation sera payé par préférence au paiement de tout boni de liquidation éventuel.

Outre l'attribution d'un droit de liquidation privilégié, les Actions B participent ensemble avec les Actions A au partage du boni de liquidation, lequel sera réparti sur base de la clef de répartition des bénéfices arrêtée dans Convention d'Actionnaires.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du Bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-P. van Waelem, M.-P. Thibo, M.-J. Renders, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 15CS, fol. 28, case 2. – Reçu 55 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2002.

J.-P. Hencks.

(89703/216/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2002.

D.C. IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2002.

J.-P. Hencks

Notaire

(89704/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2002.

SP CHAUFFAGE SANITAIRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7480 Tuntange, 1, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 44.400.

L'an deux mille deux, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur André Klein, installateur sanitaire, demeurant à Tuntange.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. La société à responsabilité limitée SP CHAUFFAGE SANITAIRE, S.à r.l., ayant son siège social à L-7480 Tuntange, 1, route de Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et à Luxembourg sous le numéro B 44.400, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Mersch, en date du 29 juin 1993, publié au Mémorial C numéro 439 du 21 septembre 1993, et ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, en date du 16 février 2001, publié au Mémorial C numéro 835 du 2 octobre 2001.

II. Le capital social de la société s'élève à cinq cent mille (500.000,-) francs, soit actuellement douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (EUR 12.394,68), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs, soit actuellement vingt-quatre euros soixante-dix-neuf cents (EUR 24,79) chacune, entièrement souscrites et libérées comme suit:

- Monsieur André Klein, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales	250
- Monsieur Joachim Hoffmann, employé privé, demeurant à D-Schweich, deux cent cinquante parts sociales . . .	250
Total: cinq cents parts sociales.	500

Cet exposé terminé, le comparant a requis le notaire d'acter ce qui suit:

Aux termes d'une cession sous seing privé datée de juin 2002, Monsieur Joachim Hoffmann, préqualifié, lui a cédé ses deux cent cinquante (250) parts sociales pour le prix de deux mille cinq cent cinquante-six (2.556,-) Euros, qui a été payé ainsi que cela résulte d'une quittance.

Le cessionnaire est devenu propriétaire des parts cédées au jour de la cession mentionnée ci-avant, et il en a eu la jouissance également à compter de ce jour-là. Il a été subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées dès ce jour-là.

Acceptation

Le comparant agissant en sa qualité d'associé unique et en sa qualité de gérant administratif, et Monsieur Guido Groetzner, maître installateur de chauffage, demeurant à D-Konz, agissant en sa qualité de gérant technique, consentent

à la cession de parts ci-avant mentionnée, conformément à l'article 1690 du Code Civil, tant en nom personnel qu'en nom et pour compte de la société et la tiennent pour valablement signifiées à la société et à eux-mêmes.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et immédiatement après cette constatation, Monsieur André Klein, unique associé, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il confirme la conversion du capital en Euros, avec augmentation à concurrence de cent cinq Euros trente-deux cents (EUR 105,32), pour le porter à douze mille cinq cents (12.500,-) Euros, représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq (25,-) Euros chacune.

Ladite augmentation a été faite par un versement en espèces de sorte que la prédite somme de cent cinq Euros trente-deux cents (EUR 105,32) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de tout ce qui précède, l'article 6 des statuts est supprimé et remplacé par le suivant:

«Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) Euros, représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) Euros chacune, entièrement souscrites et libérées par l'associé unique, Monsieur André Klein, installateur sanitaire, demeurant à Tuntange.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de révoquer Monsieur Joachim Hoffmann de son poste de gérant administratif et lui donne décharge pour sa mission jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de nommer comme gérant technique pour le département sanitaire, Monsieur Ralf Donwen, maître installateur sanitaire, demeurant à D-54317 Kasel, 14a, Brühlweg et de confirmer Monsieur Guido Groetzner, maître installateur de chauffage, ventilation et climatisation, demeurant à D-54329 Konz, 6, Raiffeisenstrasse comme gérant technique pour le département chauffage, ventilation et climatisation.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant technique du département concerné conjointement avec celle du gérant administratif.

Frais

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de sept cent quarante (740,-) Euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: Klein, Groetzner, Tholl.

Enregistré à Mersch, le 22 novembre 2002, vol. 422, fol. 100, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 décembre 2002.

U. Tholl.

(89710/232/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2002.

SP CHAUFFAGE SANITAIRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7480 Tuntange, 1, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 44.400.

Statuts coordonnés suivant acte du 19 novembre 2002, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(89711/232/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2002.